This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DH
811
.G4
M14
v.1

B 1,263,399

Digitized by Google

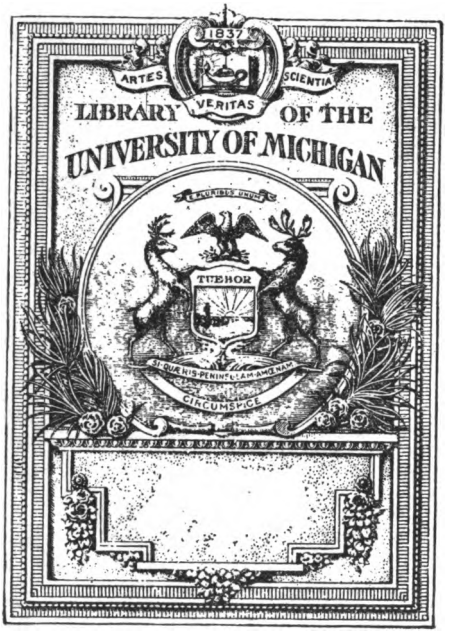


Digitized by Google

DH
811
.G4
M14
v.1

Digitized by Google

PUBLICATIONS EXTRAORDINAIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.

BUITENGEWONE UITGAVEN
DER
MAATSCHAPPIJ VAN GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE VAN GENT.

# I.

# CHRONIQUE RIMÉE
DES
# TROUBLES DE FLANDRE
EN 1379-1380,

PUBLIÉE PAR

H. PIRENNE.

GAND,
J. VUYLSTEKE, ÉDITEUR,
RUE AUX VACHES, 15.

1902.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.
**Publication extraordinaire, N° 1.**

# CHRONIQUE RIMÉE

DES

# TROUBLES DE FLANDRE

## EN 1379-1380,

PUBLIÉE,

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES,

PAR

**H. PIRENNE.**

GAND,

**A. SIFFER, imprimeur,**
PLACE SAINT-BAVON.

**J. VUYLSTEKE, éditeur,**
RUE AUX VACHES, 15.

1902.

Digitized by Google

Nijhoff
Librarian
3-13-1923
3 vols.
gen

Digitized by Google

# INTRODUCTION.

## I.

La chronique rimée que renferme ce petit volume n'est pas inédite. Edward Le Glay l'a publiée à Lille, en 1842, d'après l'unique manuscrit que l'on en possède et que nous avons utilisé nous-même (1). Mais cette édition, tirée à cent-vingt-cinq exemplaires seulement, est devenue fort rare, et on la chercherait vainement dans la plupart des bibliothèques de Belgique.

Bien qu'une note assez étendue lui ait été consacrée dans le *Messager des sciences historiques* par Octave Delepierre, l'année même de son apparition (2), notre chronique n'a guère attiré, ni alors ni depuis, l'attention des historiens. Kervyn de Lettenhove la cite une fois et assez inexactement (3). Mr Ottokar Lorenz ne lui fait point l'honneur d'une mention dans ses *Deutschlands*

(1) *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle, suivie de documents inédits relatifs à ces troubles, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas à Lille, par Edward Le Glay.* Lille. J. Ducrocq, 1842; petit in-4° de X et 153 pages, avec un fac-similé.

(2) *Messager* etc., 1842, p. 262 à 270. Ce petit article, signé O. D., ne constitue qu'un sommaire de la chronique.

(3) *Histoire de Flandre*, t. III [1847], p. 451.

419517

Digitized by Google

*Geschichtsquellen.* Potthast la signale en ajoutant dédaigneusement qu'elle ne présente aucune valeur (1). De leur côté, les annalistes flamands des derniers siècles semblent l'avoir complètement ignorée. Jacques Meyer, il est vrai, a connu un détail rapporté par elle, mais les termes qu'il emploie pour désigner la source à laquelle il l'a puisé, sont trop vagues pour que l'on puisse croire qu'il ait eu notre texte sous les yeux (2).

Ce long oubli, qui n'a eu sans doute d'autre raison que la rareté des exemplaires manuscrits et imprimés de la chronique rimée, est immérité. Sans doute les quelques centaines de lignes qu'on lira plus loin ne contiennent pas de révélations bien sensationnelles sur la Flandre du XIVe siècle. Il faut pourtant leur reconnaître une valeur très réelle, et les placer au rang des meilleures sources relatives à la fameuse guerre civile qui a troublé le comté de 1379 à 1385. Rédigées au moment même des événements, et indépendantes tout à la fois des trois témoignages contemporains auxquels on en a toujours emprunté le récit, c'est-à-dire le *Chronicon Comitum Flandrensium*, les diverses recensions de l'*Ancienne chronique de Flandre* et les *Grandes Chroniques* de Froissart, elles complètent et précisent leurs données en bien des points.

Mais elles ne se bornent pas à ajouter un certain nombre de détails à ceux que nous possédions. Elles nous fournissent encore, et c'est en cela que réside surtout leur intérêt, un curieux spécimen de l'état

(1) *Bibliotheca historica medii ævi*, 2e édit., t. I, p. 315.
(2) Voy. plus loin, p. 25 n. 1.

Digitized by Google

d'esprit des partisans du comte pendant la grande lutte de Louis de Male contre les communes. Leur auteur se révèle à nous, en effet, comme un fougeux ennemi des franchises municipales et du parti des tisserands qui combattit pour elles avec une constance si héroïque. Il n'a que haine et mépris pour les grandes villes insurgées contre le prince. Il les accuse de vouloir mettre le pays en servitude (1). Il ne comprend rien aux aspirations démocratiques et aux projets de réforme sociale qui inspiraient les « horribles tisserands » (2). Il ne voit en eux que des « malvais », des « fellons », envieux des biens des riches et ne cherchant, par le pillage et le meurtre, que l'assouvissement des plus grossiers appétits. Son idéal est nettement monarchique. Loyaliste de sentiment, il se range encore, par conviction, parmi les défenseurs de l'autorité souveraine. Il considère la « Seigneurie » du prince comme intangible, et il blâme Louis de Male d'en avoir fait trop bon marché lors de la paix de Pont-de-Rône (3). Bref, il nous apparaît comme un adhérent très sincère du nouveau système politique qui, au moment même où il écrivait, s'introduisait dans les Pays-Bas avec la maison de Bourgogne.

Son antipathie pour les grandes communes ne va pas d'ailleurs sans une clairvoyance très réelle. Il re-

---

(1) Voy. plus loin, p. 12, vers 235. p. 16, v. 317; p. 28, v. 611 et suiv., p. 35, v. 735 et suiv.

(2) Voy. plus loin, p. 38, vers 794. — Pour les tendances du parti des tisserands à la fin du XIVe siècle, je me permets de renvoyer à ma *Geschichte Belgiens*, t. II. p. 67 et suiv. et 236 et suiv.

(3) Voy. plus loin, p. 34, vers 710.

Digitized by Google

marque fort bien que la puissance démesurée et la jalousie réciproque des « trois villes de Flandre » entravent le fonctionnement régulier du gouvernement. Ses réflexions sur l'abus des franchises, qui assurent l'impunité à une foule de malfaiteurs (1), sur l'impossibilité de décider entre les villes en cas de conflit, la partie perdante criant immédiatement à la violation de ses privilèges (2), présentent un vif intérêt et nous font connaître en tous cas les griefs que le parti du prince invoquait, à la fin du XIVe siècle, contre celui des communes. On lira aussi avec profit l'exposé du système politique imaginé par Gand, Bruges et Ypres en 1380, pour se partager l'administration de la Flandre et fonder un triumvirat municipal commandant en maître aux petites villes et au plat pays (3).

Ce que nous venons de dire des tendances politiques de notre auteur permet de désigner le groupe social auquel, selon toute vraisemblance, il a dû appartenir. Il faut voir en lui, très probablement, quelque clerc employé dans la chancellerie de Louis de Male ou attaché à son conseil. Il doit avoir vécu dans l'entourage de ces personnages dont les noms sont mentionnés si fréquemment au repli des chartes comtales de la fin du XIVe siècle : Pieron de le Delft, Testard de le Woestine, Colard de le Clite etc. Qui sait même s'il n'est pas tout simplement l'un d'entre eux ? On ne peut nier, en tous cas, qu'il n'ait eu sous les yeux nombre de docu-

(1) Voy. plus loin, p. 9, vers 173 et suiv.
(2) Voy. plus loin, p. 9, vers. 168 et suiv.
(3) Voy. plus loin, p. 37, vers 774 et suiv, et p. 51, v. 1091 et suiv.

Digitized by Google

ments officiels, et l'exactitude avec laquelle il les résume prouve qu'il était familiarisé avec le style diplomatique de l'époque (1). Les détails nombreux qu'il fournit complaisamment sur les institutions (2) peuvent contribuer, eux aussi, à justifier notre conjecture.

Si notre auteur a conservé un anonymat qu'il sera sans doute toujours impossible de percer, il ne manque pas, toutefois, de nous révéler sur lui-même quelques particularités intéressantes. Dès les premiers vers de son ouvrage, il nous apprend qu'il était flamand, et flamand flamingant, c'est-à-dire « de langue flamengue » (3). Mais, comme la plupart des gens instruits de l'époque, et en tous cas comme tous les employés de chancellerie, il avait reçu une instruction bilingue et savait parler et écrire le français aussi couramment que sa langue maternelle (4). Dédiant son récit à Philippe le Hardi, c'est naturellement en français qu'il l'a rédigé, et l'on doit se réjouir de cette circonstance, puisqu'elle nous procure un spécimen intéressant et tout-à-fait authentique du degré de la culture littéraire française parmi les classes supérieures de la population flamande

---

(1) Voy. plus loin, p. 27, v. 586 et suiv., p. 33, vers 690 et suiv., p. 58, v. 1246 et suiv.

(2) Voy. plus haut n. 2. et add. p. 34, v. 724. et suiv. Ajoutons que les vers 165 et suiv. semblent bien dénoter une personne employée au service du prince.

(3) Voy. plus loin, p. 2, vers 37.

(4) On sait qu'à la différence de celle de Louis de Nevers, la chancellerie de Louis de Male fut décidément bilingue. Il est évident que la plupart des agents du prince devaient, à cette époque, connaître les deux langues parlées en Flandre. Pour plus de détails voy. ma *Geschichte Belgiens*, t. II, p. 235.

Digitized by Google

à la fin du XIVe siècle. La dédicace de l'ouvrage au duc de Bourgogne nous permet en outre de croire que notre auteur n'avait pas perdu ses fonctions à la mort de Louis de Male. On sait d'ailleurs que Philippe le Hardi conserva, lors de son avènement au comté de Flandre, le personnel administratif qui avait été formé par son beau-père.

Il est difficile de préciser davantage la personnalité de l'auteur de notre chronique. On peut soupçonner cependant en lui un habitant de Bruges, car il se montre particulièrement bien renseigné sur les événements dont cette ville a été le théâtre au mois de septembre 1379; il cite par leurs noms les personnes qui y ont pris part et semble avoir connu personnellement quelques-unes d'entre elles, par exemple Georges del Oye et Willem Maes (1).

On parvient aisément, en revanche, à déterminer l'époque de la rédaction de la chronique. Il ressort du sommaire que l'auteur en donne dans son prologue, qu'il a dû écrire entre la prise d'Audenarde par les troupes de Philippe le Hardi, le 25 mai 1384 (2), et la paix de Tournai, conclue le 18 décembre 1385. La prise d'Audenarde est, en effet, le dernier événement de la guerre de Flandre qu'il racontait, et il ne se serait certainement pas arrêté à ce fait d'armes d'importance secondaire, si la paix qui a mis fin décidément aux troubles, lui avait été connue au moment

(1) Voy. encore, p 35, v. 742 et suiv., p. 39, v. 822 et suiv., p. 43, v. 908 et suiv., p. 52, v. 1128.

(2) Voy. plus loin, p. 5, vers 91.

Digitized by Google

où il a pris la plume. Il nous apprend d'ailleurs que les hostilités durent encore pendant qu'il écrit (1)

Nous n'avons malheureusement conservé qu'un fragment minime de l'ouvrage. Dans son état actuel, le récit s'interrompt brusquement au mois de juin 1380, et il n'est guère probable qu'on en découvre quelque jour un manuscrit complet. Cette perte est d'autant plus regrettable que, comme nous l'avons déjà dit, la chronique anonyme est tout à la fois très détaillée et très exacte. Partout où l'on peut contrôler son témoignage, soit par celui d'autres documents narratifs, soit par celui des chartes ou des comptes, il apparaît comme parfaitement véridique, et nous permet de conclure à la réalité des faits pour lesquels il est notre seul garant.

Il nous reste à dire un mot du caractère littéraire de l'ouvrage. Son auteur, peut-être à l'imitation des *Spiegels historiael* et des *Rijmkronijken* flamands, a adopté la forme de la chronique rimée, genre à peu près complètement abandonné par les écrivains français à la fin du XIV^e^ siècle. A défaut de talent et de style, son récit présente du moins le mérite de la simplicité. Quant à la langue, il faut se rappeler qu'elle n'est point la langue maternelle de l'auteur, mais une langue apprise, pour ne point la juger trop sévèrement (2). Elle est incorrecte, embarrassée, parfois même incompréhensible. Peut-être, d'ailleurs, faut-il mettre au

(1) Voy. plus loin, p. 2, vers 26.

(2) D'ailleurs l'auteur réclame pour elle l'indulgence du lecteur. Voy. plus loin, p. 2.

Digitized by Google

compte du copiste du manuscrit, et non au compte de l'auteur, la plupart des étrangetés de grammaire et d'orthographe, sinon de syntaxe, qu'on y rencontre, et qui mériteraient, semble-t-il, d'attirer l'attention d'un romaniste.

Il nous a semblé qu'il ne serait pas inutile de donner un sommaire du fragment de la chronique que nous avons conservé, pour en bien faire apprécier l'ordonnance générale. Nous avons passé rapidement sur les passages dont le sens n'offre aucune difficulté, et insisté un peu plus longuement sur ceux dans lesquels il nous a paru que la pensée de l'auteur ne se dégageait pas facilement au premier abord.

## II.

Après une assez longue invocation aux trois personnes de la Sainte Trinité (v. 1 et suiv.), l'auteur expose comment il divisera le récit des guerres de Flandre, qu'il se propose de conduire jusqu'à la prise d'Audenarde par les troupes de Philippe le Hardi (v. 47 et suiv.).

Il entre en matière par un éloge enthousiaste de Louis de Male et de la prospérité dont la Flandre jouit sous son règne (v. 105 et suiv.). Mais cette prospérité excite l'orgueil des grandes communes, jalouses les unes des autres. Gand manifeste à l'égard du comte une hostilité déclarée (v. 152 et suiv.). La tentative des Brugeois d'établir un canal de la Lys à leur ville met le comble au mécontentement des Gantois (v. 196 et suiv.).

Digitized by Google

A peine cette affaire est elle apaisée, les Gantois se soulèvent de nouveau, prétendant que le comte viole leurs franchises, et ils tuent leur bailli [6 septembre 1379] (v. 222 et suiv.). Sous le commandement de Jean Hyoens ils marchent ensuite sur Courtrai [11 septembre], qu'ils soumettent à leur pouvoir (v. 256 et suiv.), puis sur Ypres, dont ils s'emparent grâce à la complicité de la population [17 septembre] (v. 270 et suiv.). Ils se dirigent enfin vers Bruges, brisant les prisons dans les villes qu'ils traversent, et mettant en fuite les nobles et les patriciens (v. 321 et suiv.).

A Bruges, le peuple est favorable à la révolte. Le comte quitte la ville et les « seigneurs », c'est-à-dire les bourgeois riches, cherchent à parlementer avec les Gantois (v. 329 et suiv.). La situation s'aggrave de jour de jour malgré les efforts des partisans du comte et les bonnes dispositions de la plupart des gens du Franc (v. 355 et suiv.). Les tisserands refusent de défendre la ville et tuent Georges del Oye, un des chefs des partisans du comte (v. 365 et suiv.). Les bonnes gens s'enfuient et vont retrouver Louis de Male à Termonde. Mais les métiers décident de rester alliés les uns aux autres [28 septembre] (v. 401 et suiv.). Le lendemain [29 septembre], les Gantois arrivent devant la ville, y sont reçus et fraternisent avec la population (v. 414 et suiv.). Ils demeurent six jours à Bruges et en obtiennent des troupes auxiliaires. Ils vont ensuite avec ces renforts soumettre les petites villes des environs et chasser les officiers du comte [4 octobre] (v. 466 et suiv.). Le comte parlemente sans succès avec les Brugeois (v. 498 et suiv.).

Digitized by Google

Jean Hyoens meurt inopinément à Eecloo, et l'armée de Gand et de Bruges se retire à Gand (v. 523 et suiv.). Le comte place des garnisons à Termonde et à Audenarde (v. 530 et suiv.). Les rebelles s'emparent de Gavere [14 octobre] et assiégent Audenarde pendant sept semaines (v. 535 et suiv.).

Cependant les gens du Franc refusent de continuer la lutte contre le comte. Les Brugeois les y contraignent en envoyant des troupes dans le pays du Franc, ainsi que dans plusieurs petites villes des environs de Bruges (v. 548 et suiv.).

Les abbés de St-Pierre et de St-Bavon de Gand offrent leur médiation entre le comte et les rebelles (v. 572 et suiv.). Ceux-ci proposent leurs conditions en cinq points (v. 583 et suiv.). Le comte se déclare prêt à en accepter trois, mais la mauvaise volonté des villes fait échouer les négociations (v. 619 et suiv.).

Les Gantois subissent un échec à Welle (v. 646 et suiv.). Les Yprois occupent Cassel et Bailleul (v. 656 et suiv.).

Cependant le comte craignant qu'Audenarde ne soit forcé de se rendre bientôt, fait négocier le duc de Bourgogne, son gendre, avec les rebelles (v. 674 et suiv.).

La paix est conclue à Pont-de-Rône (v. 690 et suiv.).

Le siège d'Audenarde est levé et les rebelles rentrent dans leurs villes respectives (v. 712 et suiv.). Le comte réinstalle ses fonctionnaires et renouvelle les « lois » du pays (v. 717 et suiv.). Vers la Noël, les gens bannis pendant les troubles rentrent en Flandre (v. 720 et suiv.). Conformément aux stipulations de la paix, les villes nomment vingt-cinq enquêteurs. Ils

Digitized by Google

veulent bannir les conseillers du comte, mais celui-ci refuse de se prêter à leur projet et la lutte recommence (v. 724 et suiv.).

A Bruges, Pierre de Roulers casse la charte de 1361 qui restreignait les droits des métiers (v. 742 et suiv.). En revanche, à Termonde et à Audenarde, on répare les murailles démantelées par les Gantois (v. 754 et suiv.).

Les Gantois envoyent mille hommes à Courtrai pour en chasser les « seigneurs » (v. 760 et suiv.). Le comte se retire à Lille (v. 766 et suiv.).

Gand, Bruges et Ypres se partagent le gouvernement de la Flandre, et se promettent de s'entr'aider contre les petites villes qui voudraient leur résister (v. 771 et suiv.).

A Ypres, les « seigneurs » entreprennent contre les tisserands un coup de main qui échoue (v. 792 et suiv ).

A Bruges, l'échevin Jean li Rouc est massacré [18 février 1380] (v. 822 et suiv.). La terreur règne dans la ville. Mais le 3 mars, les « bons », sous le commandement de l'écoutète et appuyés par plusieurs métiers, reprennent le dessus et font bannir un certain nombre de rebelles (v. 840 et suiv.).

Enhardie par cet événement, la garnison de Termonde se met à molester les Gantois (v. 868 et suiv.). Ceux-ci vont assiéger Termonde, renforcés de contingents yprois et brugeois (v. 876 et suiv.).

Au mois de mai, les Gantois envoyent des troupes à Ypres. Elles tuent une partie des « seigneurs » et abattent deux portes. Elles pillent ensuite Poperinghe (v. 892 et suiv.).

Digitized by Google

Les Brugeois font de nouveau cause commune avec Gand. Ils vont terroriser les petites villes des environs et briser les maisons des « seigneurs » qui se trouvent avec le comte. Ils prennent comme otages quarante-deux des principaux Brugeois et plusieurs chevaliers (v. 908 et suiv.).

Le comte écrit aux marchands étrangers résidant à Bruges qu'il ne peut plus les défendre. Ils sont mis sous la sauvegarde du pays par la « loi » de la ville (v. 952 et suiv.).

La demande de vingt-six otages à Dixmude par les Brugeois donne lieu à des discordes pendant lesquelles le commun de Dixmude se prononce pour Bruges. On crée cinq capitaines à Dixmude (v. 962 et suiv.).

Les Gantois exigent de l'argent de l'abbé des Dunes qui, grâce à Bruges, compose avec eux (v. 998 et suiv ).

Les Gantois font savoir à l'armée brugeoise qu'ils veulent se joindre à elle (v. 1012 et suiv.). Leur but est de faire massacrer par les tisserands les grands bourgeois qui se trouvent dans l'armée (v. 1016 et suiv.). Les Brugeois rejettent la proposition de Gand et vont à Nieuport, pendant que les Gantois s'avançent jusqu'à Furnes (v. 1023 et suiv.). A la suite de nouveaux pourparlers, une entrevue entre les délégués des deux villes a lieu à l'abbaye des Dunes (v. 1031 et suiv.). Comme on ne parvient pas à s'entendre, les Gantois envoyent des émissaires à l'armée de Bruges. Ils sont reçus dans la halle [de Nieuport] par le grand conseil. Pendant que ce conseil délibère, les Gantois parlent à

Digitized by Google

l'armée dans laquelle se trouvent sept à huit cents des leurs. Ceux-ci, ainsi que les tisserands de Bruges, déclarent vouloir se joindre à l'armée gantoise. Mais une violente opposition se manifeste. Les envoyés reviennent alors au conseil et déclarent que le peuple s'étant prononcé pour l'arrivée de l'armée gantoise, ils vont faire venir celle-ci (v. 1037 et suiv.). Le lendemain les Gantois arrivent à Nieuport. Ils insultent ceux des Brugeois qui leur sont hostiles en les appelant Leliaerts. Les Brugeois n'osent résister par crainte d'attirer des représailles sur leurs concitoyens qui se trouvent au siège de Termonde (v. 1062 et suiv.). Sur la proposition des Gantois, on bannit les partisans du comte qui se sont enfuis, et on pille leurs maisons (v. 1079 et suiv.).

Les Gantois et les Brugeois arrivent ensemble à Bruges. Les Gantois proposent de nommer un capitaine général du pays et un capitaine spécial pour chacune des trois villes. Mais les Brugeois refusent de rien faire avant d'avoir prié le comte de rentrer en Flandre. Les Gantois se retirent après avoir bu et mangé avec les métiers de Bruges (v. 1088 et suiv.).

Mais à peine sont-ils arrivés à Zevekote, ils rebroussent chemin, espérant pouvoir s'emparer de Bruges où les tisserands leur sont tout dévoués. Ils s'avancent jusqu'au Marché du Vendredi, où les Brugeois, secondés par les gens du Franc, leur offrent la bataille [29 mai 1380]. Les Gantois ont le dessous : on leur tue deux cents hommes et on leur fait trois cents prisonniers. Les tisserands de Bruges laissent passer le combat sans venir à leur secours (v. 1110 et suiv.).

Digitized by Google

Termonde se rend aux Gantois qui y massacrent les bonnes gens et pillent leurs maisons. Mais en apprenant ce qui vient de se passer à Bruges, ils rentrent à Gand et s'emparent, comme otages, d'un certain nombre de Brugois et d'Yprois (v. 1164 et suiv.). L'auteur adresse aux Gantois une virulente apostrophe (v. 1177 et suiv.).

Encouragé par l'échec des Gantois à Bruges, le comte entreprend une chevauchée vers la Flandre. Ne pouvant franchir la Lys, dont les Yprois ont détruit les ponts, il fait le détour par Béthune et Cassel, d'où il se dirige vers Furnes. Les Brugeois envoyent deux mille hommes à sa disposition à Nieuport. A Oudenburg, il rencontre les capitaines de Bruges qui le prient de venir dans la ville. Il y arrive le lendemain et y trouve trente mille hommes en armes (v. 1196 et suiv.).

Le lendemain [6 juin 1380], les gens du Franc lui demandent la ratification de leur privilège, ce qu'il leur octroye. L'auteur analyse les principales stipulations de ce privilège (v. 1228 et suiv.).

Des délégués de Gand et de Bruges se rendent à une entrevue dans le but de rétablir la paix. On décide de rendre les prisonniers faits de part et d'autre. Les Gantois ne veulent continuer les négociations que si le comte proclame une amnistie générale. Il le fait, et la paix est rétablie (v. 1259 et suiv.).

## III.

La chronique rimée, ou plutôt le fragment de cette chronique dont nous venons de résumer le contenu, ne nous a été conservé que par un seul manuscrit. Ce

Digitized by Google

manuscrit a appartenu tout d'abord au collectionneur lillois C -L -P. Ducas, puis à C. Serrure, qui l'a vendu en 1878 à la Bibliothèque de l'Université de Gand, où il est conservé depuis lors sous le n° ms. 920. Il a été décrit par Dinaux en 1839 (1), et son premier éditeur, Edw. Le Glay, a donné un facsimilé assez exact de ses premières lignes.

Dans son état actuel, il se compose d'un quaternion de huit feuillets de parchemin, de 178 millimètres en largeur sur 255 millimètres en hauteur, renfermés dans une couverture moderne en carton rouge. L'écriture appartient à la fin du XIVe siècle; l'encre a beaucoup pâli et présente une teinte roussâtre uniforme. Chaque feuillet, ligné à la mine de plomb, est divisé en deux colonnes, comprenant chacune quarante vers. Au bas du verso du dernier feuillet, le premier vers du quaternion suivant, aujourd'hui disparu, est écrit en réclame. Le recto du premier feuillet est entouré d'un joli encadrement bleu, rouge et or, et le texte débute par une lettrine, à l'intérieur de laquelle ont été tracées à la plume des armoiries qu'il n'est malheureusement plus possible de déchiffrer. De loin en loin, des espaces blancs ont été réservés pour recevoir des lettres rubriquées qui n'ont pas été exécutées. Nous les avons restituées dans notre édition par des caractère gras placés entre crochets.

Une main du XVIe siècle a reproduit çà et là dans

---

(1) *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, t. II, p. 86 (Paris, 1839).

Digitized by Google

les marges, sous forme latine, les noms propres cités dans le texte, ainsi qu'un certain nombre des indications chronologiques qui s'y rencontrent.

L'édition de ce manuscrit par Le Glay est, en somme, suffisamment exacte. Le plus gros lapsus qu'elle présente est l'omission du vers 38 dans la première colonne du folio 1 r°. Elle contient de plus un certain nombre de mauvaises lectures, que nous nous sommes naturellement dispensé de relever en note (1).

Le texte que l'on trouvera ci-après fournit la reproduction exacte du manuscrit. L'orthographe très inconsistante du scribe a été respectée. On s'est borné seulement à accentuer les mots et à leur appliquer les règles de la ponctuation moderne. L'annotation, aussi sobre que possible, a pour but de permettre le contrôle des faits allégués par l'auteur, en renvoyant aux passages parallèles des chroniques contemporaines ou aux documents d'archives.

---

(1) L'édition de Le Glay est pourvue p. 99-153) d'un « Appendice de documents relatifs aux troubles de Flandre, reposant aux archives des comtes à Lille », relatif aux années 1380 à 1384.

Digitized by Google

Fol. 1 r°

[O] pères, filz et saintz-espris,
Un Dieu en trois persones compris !
Parfaitement Dieus est cascuns,
Non sunt troi Dieu mes est uns,
5 Qui l'omme du primier fourma
A sa sainte ymage et créa,
De cui vienent par natures
Toutes humaines créatures.
De vous, sires, sommes soustenu,
10 Fols et sages, grant et minu,
De vostre grace que habunde
Es bienvollans de tout le monde.
Pour ceste grace vous supplie,
O vrais Dieus plains de pitié,
15 Que vous voelliés enluminer
Mes sens, et tant visiter
De boine science de vostre dons,
Que des noviauls commotions
Que en Flandres ont esté
20 Puisse rimer la vérité
Au plaisir de mon droit seignour,
A quoy m'amovie (1) propre amour.
Et comme uns princez bien doit savoir

(1) On peut aussi lire : amoine.

Digitized by Google

De toutes choses le cler devoir
25 Que en sa pays advienent,
E pluseur choses ancore se tienent
De la guerre forte et dure
Soubs l'ombre de fause couverture,
Et si qu'en un Dieu en ciel arons,
30 A nostre seigneur terrien tenrons
Obeyssanche et droite amour,
Sans aultrement avoir recour,
Me voelle en ce labourer
Pour à mon pooir chi exponer
35 Des guerres de Flandres la veritet,
En roumans simplement rimet
Selonc ma lingue que est flamengue,
Que ne vault le quart d'une abengue (1)
Pour justement rimer en roumans.
40 Mes les sages bien entendans
Tout pour le mieus l'entenderont,
Et pour excusé me tenront
Se de droit roumans y faille.
Pour tout savoir nulz n'en raille,
45 Quar homs ne vit qui tout le scet
Ne ja savera la veritet.
Mais le gros de la matère
Vous dira-je ouverte et clère :

---

(1) Pièce de monnaie valant le quart d'un denier parisis. Voy. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. I, p. 21.

Digitized by Google

Comment primier se commovèrent
50 Chil de Gand, et hors alèrent,
Comment le pays tout gaignièrent,
Maisons et prisons brisièrent,
Coment le pays (1) se faisoit
Et tost après brisie estoit,
55 Comment lez villez se discordèrent,
L'une encontre l'autre s'armèrent
Et des batailges qui y advienent,
Et comment chil de Gand se tienent
Et gouvernèrent de vitaille,
60 Comment il gaignièrent bataille,
Dehors Bruges (2), sur leur seigneur,
Comment robèrent et malfaitèrent
Leur droit seigneur et sez gens,
Comment il misent entente et sens
65 Pour tout les biens et lez gens
De Flandres avoir soubz le mains,
Comment en Engleterre envoièrent
Et as Englès se alleyèrent,
Comment après la noble flour (3)
70 A Rosebeque gaigna l'estour (4),
De la victore soit Dieus loé !

---

(1) La paix de Pont-de-Rône.
(2) Au Beverhoutsveld, le 3 mai 1382.
(3) La fleur de lys, c'est-à-dire le roi de France Charles VI.
(4) Le jeudi 27 novembre 1382.

Digitized by Google

Comment lez Englés sont entré
Ou pays, le crois portant (1),
A l'ayde de la ville de Gand,
75 Comment une bataille gaignièrent (2),
Et devant Yppre leur siége fierent,
Comment il furent encachiet
Que de le pays n'ont ore un pié,
Comment chil de Gand gaignièrent
80 Audenarde et tout vuidièrent (3),
Fol. 1 v° Comment lez triewes sont advenu (4),
Comment li nobles comtes moru (5),

---

(1) On sait que l'expédition anglaise en Flandre, sous le commandement de l'évêque Henri de Norwich, en 1383, eut l'apparence d'une croisade des Urbanistes contre les Clémentins. Sur cet événement voir les travaux, d'ailleurs insuffisants, de G. M. Wrong, *The crusade of 1383 known as that of the bishop of Norwich* (London, 1892) et de G. Skalweit, *Der Kreuzzug des Bischofs Heinrich von Norwich im Jahre 1383* (Königsberg, 1898).

(2) Allusion à la bataille de Dunkerque entre l'évêque de Norwich et les Westflamands. Voy. Skalweit, *op. cit.*, p. 31 et suiv.

(3) Le 17 septembre 1383. Voy. *Chron. comit. Flandr.*, *Corpus Chron. Flandr.* t. I. p 243.

(4) Il est question ici de la trève conclue à Lelinghem près de Calais, le 26 janvier 1384. entre les rois de France et d'Angleterre, trève qui fut étendue à la Flandre. Rymer, *Foedera*, t. III, 3e partie, pp. 162, 170, 181.

(5) Louis de Male mourut à l'abbaye de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer, le 30 janvier 1384. Cette date est fournie par une des recensions de la *Chronique de Flandre* en français (Kervyn de Lettenhove, *Istore et Croniques de Flandre*, t. II, p. 345) et corroborée par un compte de Henri Lippin, receveur de Flandre (Kervyn de Lettenhove, *Chroniques de Froissart*, t. X, p. 541). Le *Chronicon Comitum Flandrensium* (*Corpus Chron. Flandr.* t. I, p. 243), Adrien de Budt (*Ibid.* p. 345) et J. Meyer, *Annales Flandriae*, fol. 200, adoptent la date inexacte du 9 janvier.

Digitized by Google

Comment li comtes tout pardonna
Que li comun à lui meffait a (1),
85 Comment ses fils, sans vergoigne,
Li nobles ducz de Bourgoigne,
A cause sa femme (2) est venu
A Bruges, à Yppre et a recheu
Ses gens en sa protection
90 Comme hauts sires de boin renom,
Coment Audenarde fu gaigniet,
Et chil de Gand tout hors cachiet (3),
Lez traitietz qu'entre ce estoient,
Coment sur quoy il se tenoient,
95 Selonc ce que j'ai véu
Et oy dire grant et minu,
Selonc mon povre entendement.
Et je prie amiablement
Se je soie en cest labour
100 Parlant encontre le honour
D'aucun ici, qu'il l'amende

---

(1) On trouve la même tradition dans Meyer, *Annales Flandriae*, fol. 200 v° : « Fertur Ludovicus seu poenitentia seu misericordia motus, omnia Gandavensibus remisisse, ac pro illorum pace generum suum moriens orasse, unde postea obsignatas tabulas quidam boni cives Philippo duci exhibebant ».

(2) On sait que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait épousé, le 19 juin 1369, Marguerite, fille et unique héritière de Louis de Male.

(3) Philippe le Hardi s'empara d'Audenarde par surprise le 25 mai 1384. *Chron. comit. Flandr.*, *loc. cit.*, p. 244.

Digitized by Google

Et de moy en nul mal ne prende,
Quar je ne desir nullui blasmer,
Mais la vérité enditer.
105 [L]i comtes qui nés à Male
D'encosté Bruges, la biele sale,
De la noble fille du roy (1)
Plaine de bonairté et de foy,
A lui voelle comanchier,
110 Le noble homme, le haut princier.
Quant ses pères, de boine mémoire,
Fu trespassés (2), passa ancore
Pour lez commotions en ce tamps
L'espace environ de deus ans (3)
115 Ainchois qu'il pooit goyr
De sa comté et y tenir
Sa seignourie, comme soloient
Les comtes qui devant lui estoient.
Quant il com sires estoit entré,
120 Largement a il pardonné

---

(1) Marguerite de France, fille du roi Philippe V le Long, qui épousa Louis de Nevers et fut la mère de Louis de Male, né à Maele le 25 novembre 1330.

(2) Louis de Nevers mourut à la bataille de Crécy le 26 août 1346.

(3) Ce n'est, en effet, que le 13 décembre 1348, que Louis de Male, après s'être réconcilié avec le roi d'Angleterre, pardonna à Ypres et à Gand, et rentra en Flandre. Voy. le texte du traité dans Oudegherst, *Annales de Flandre*, éd. Lesbroussart, t. II, p. 485 n.

Digitized by Google

A pluseur qui en grant afaire
A son père furent contraire,
Et après sa mort (1) mesmes à lui.
Tout pardonna, certains en sui,
125 Et les mist ens ou régement,
Et en concorde mist enssement
De Flandres tout son boin pays;
De bien faire estoit d'avis.
Onques princes n'y soustena
130 Si longuement pays com il a :
Marcheandise en boin cours,
Gaignage grant as labourours.
En sa court justice et droit.
De lui cascuns honour disoit.
135 De grantz seigneurs estoit requis
A lui venant en son pays
Pour pays faire et acort.
Cascuns requist de lui confort
De lui fu boine renommée
140 Partout en cascune contrée ;
Ses noblecez mout jolies
Furent partout eshauchies ;
Touts seigneurs le loèrent,
Tous marcheans fréquentèrent
145 Desoubz lui à leur marcheandises,

(1) Après la mort de Louis de Nevers.

Digitized by Google

Grand biens ont ses gens acquises.
Enssy estoit illeuc boin tamps
Durant environ trente ans.
Or et argent ses gens habunde
150 Et les biens de tout le monde,
Et par espécial au comun.
Pour ce leva le chief cascun (1),
Et se voloient adont vestir
Com nobles gens et maintenir.
155 Orguel commencha à croistre,
Nullui n'en voloit soi mesmes cognoistre.
Li riche vilain sans finier
Leur propos volent avanchier.
Grand guerre commenche et grant discort
160 Entre lez gens qui furent fort
Fol. 2 r° Tout partout en le pays,
Et les villes furent compris
L'une à l'autre en grand discence.
Pour de ce donner sentence,
165 Lez villes vienent bien souvent

---

(1) Il peut être intéressant de rapprocher de ce passage les vers suivants de Gilles Le Muisit, *Poésies*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 58 :

Quant marchandise faut, tout li pays s'en sentent,
Chil qui n'ont pourvéanches, sachiés, ils s'en repentent,
Leurs maisons et leurs tières adont les gens arentent
Et cescuns qui mieuls mieuls, petit ou nient carpentent.
Et quant on wagne bien tout ouvrier sont grand maistre,
Petit voellent ouvrer. mais bien se voellent paistre,
Se font des assaulées et des dissences naistre.

Digitized by Google

Au prince pour avoir jugement
De tels faitz ; mais tout en cler
Sentence n'en pooit-on donner,
Quar qui sentence pour lui auroit
170 A l'autre frainderoit son droit
Du teneur de sa franchise,
Tant furent contraire mise.
Cascune voloit porter quite
Lez malfaiteurs de leur delicte
175 Sur lez franchises de la ville (1).
Telz faitz advienent plus que mille.
Et par espécial en Gand
Estendent le main si avant.
En quel part que leur bourgois
180 Un fait firent, ou deus ou trois,
Réservèrent à leur jugement
Et le déportent enssement
Que jamais n'en fist justice.
Pour contrester celle malice
185 Si furent pris ou deus ou trois
Dehors le ville de leur bourgoys (2)
Pour lez malfaitz que illeuc firent.
Quant chil de Gand le sentirent,

(1) C'est-à-dire que les villes prétendaient, au nom de leurs franchises, exempter leurs bourgeois des peines prononcées contre eux en cas de délit commis à l'extérieur.

(2) Cf. Froissart, éd Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 171 et suiv.

Digitized by Google

Si commenchent à commover
190 Et fortement as armes aler.
Li comtes, qui tousdis gist
A Gand et grand honnour fist
A le vile et pourfit grand,
Ore se départi de Gand.
195 A Bruges sa siége tenoit.
Et dedens ce on commenchoit
A Bruges fortement deviser
Que il voellent amener
A Bruges le aigue de la Lys.
200 Ce fait ont-il entrepris
Non pour li augue, mais pour conduire
Tous biens à Bruges par naviure,
Devers Franche et vin et blé (1).
A l'œvre sont en vérité (2),
205 Et fouirent fossés grand.
Quant ce sentirent chil de Gand,
Quident perdre la boine rivière

---

(1) C'est-a-dire pour permettre aux vins et aux blés amenés de France par eau d'arriver directement à Bruges sans passer par Gand.

(2) D'après les curieux extraits du compte de la ville de Bruges de 1379-80, relatifs à la construction de ce canal, publiés par Mr Gilliodts Van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. II, p. 368 et suiv., les travaux commencèrent le 19 mars 1379. — Cf. pour la lutte entre Gand et Bruges à ce sujet, le *Chron. comit. Flandr.*, *loc. cit.*, p. 235 et suiv. Le récit de Froissart, éd. Kervyn, t. IX, p. 168 et suiv. paraît moins sûr.

Digitized by Google

Que moult aiment et ont chière.
Il hukent et cryent com arragiés :
210 « Nous sommes trestout honnissiés !
« On nous enfraint nostre franchise.
« La Lys sera à Bruges mise.
« C'est temps que nous le défenderons
« Ainchois que nous le perderons. »
215 Grand débat et grand discort
Or commenche à estre fort
Entre lez boines villes avant
Chil de Bruges et de Gand.
Li comtes leur fist journée
220 De pays, en milieu el contrée (1) ;
Et chil de Bruges plus n'en fouirent (2).
Les villes avant se tenirent
L'une sur l'autre malcomptent ;
Et chil de Gand ensement
225 Se complaignent haut et fort
Qu'on leur fist injure et tort
Encontre lez juridictions
Et toutes boines conditions
Que d'anchieneté ont estées
230 Partout en Flandres et bien usées

---

(1) Il y eut des conférences entre les Brugeois et les Gantois au mois de juin. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 370.

(2) Les travaux furent arrêtés au commencement d'août 1379. Gilliodts Van Severen, *loc. cit.*, p. 368.

Digitized by Google

Encontre le droit de bourgoisie.
Pluseur cryent, pour voir vous die,
Pour avoir leur franchise ;
Mes c'estoit tout convoitise,
235 Pour la richece et souvraintée
Avoir partout en la contrée.
[L']an LXXIX et trese cent,
En esté, furent enssement
En celle ensoigne comme est dit,
240 En septembre, sis jours ou wit.
Fol. 2 v° As armes crièrent mout fort
Et se armèrent tout d'acort (1).
Li baillius voloit entreprendre
En Gand pour ce à défendre
245 Aveuc les amis du comte.
C'est chose que à riens ne monte.
Qui lui promisent d'estre aidant,
Ne venirent point avant;
Enssi n'estoit point fort assés.
250 Enssy fu li baillius tués

(1) La date de l'explosion de la révolte des Gantois le six septembre (huit étant mis évidemment ici pour la rime) n'est donnée que par notre chronique. On voit par les *Rekeningen der stad Gent*, éd. J. Vuylsteke, t. IV. p. 115, qu'elle doit être exacte. Les *Rekeningen* nous apprennent, en effet, que les échevins régulièrement institués le 14 août 1379 ne restèrent en fonctions que 3 semaines, après quoi ils furent remplacés par les *beleeders* révolutionnaires : « Jan Hyoens ende ziere ghezellen »

Digitized by Google

Roegier d'Outerive par nom.
Grande fu la commotion
Dedens la ville. A corrouch sanc,
Estoient tout es armes blanc,
255 Bien garnis corps et menbre.
Le onsime jour de septembre (1),
As banières toutes ouvertes,
Alèrent hors, vous di pour certes,
A sis mille hommes à Courtray,
260 Et plus, mes combien ne say.
Qui capitains sur tout estoit
Jehans Hyons on l'apielloit.
Hardis homs fu et bien entent,
Mes volontiers prist-il argent.
265 Les boines gens ne lez oysent atendre;
De leur biens vont-il partout prendre.
Le ville et le chastelrie
De Courtray leur ont baillie
De leur gens qui se armèrent
270 Et aveuc eaulx avant alèrent
Vers Yppre, le ville fort.
Un semmedy, de grand confort,
Devant le ville enssy venoient (2).

---

(1) Cette date se trouve également dans les *Merkwaerdige gebeurtenissen* d'Olivier van Dixmude, éd. J. J. Lambin, p. 2 (Ypres, 1835).

(2) Le 17 septembre 1379 indiqué par le chroniqueur yprois Olivier van Dixmude (*op. cit.*, p. 2) comme date de la prise d'Ypres

Digitized by Google

Moult de nobles gens ens estoient,
275 Mes feble furent de courrage ;
Pour ce prinrent le dampmage.
Gens d'armes estoient assés
As portes et as fossés.
Qui sur le porte furent mis
280 Le ville, lez gens ont-il trahis.
Quar chil de Gand furent dehors,
Amont cryèrent as seignors :
« Dous amis, laissiés ens,
« Nous ne voz grieverons plus ne mains ».
285 Tel disoient : « Ne voelliez traire. »
Enssy alèrent sans plus faire
Jusqu'à le porte mout lyés.
De leur martealx et quigniés
En le huis firent un trou grant (1).

---

par les Gantois, tombe en effet un samedi. L'exactitude de cette date est encore attestée par le registre aux sentences de la *Virschaere* de 1366 à 1380, conservé aux archives d'Ypres. Ainsi que veut bien me l'écrire Mr Émile De Sagher, l'obligeant conservateur de ce riche dépôt, le registre en question ne renferme aucune sentence pour la période de troubles allant du 3 août 1379 au 11 janvier 1380. On y lit en marge l'annotation suivante : « Hic contigit conversio par Gandenses qui expugnaverunt villam et intraverunt in die Sancti Lamberti ». On sait que la fête de S. Lambert se célèbre le 17 septembre.

(1) « Stappants na der noene quamen die van Ghent voor de stede van Ypre en bestocten de Comenpoorte ende brakense een cnape, hiet Stuvinc, met eenen smeidamer ende quamer in zonder were ». Olivier van Dixmude, *op. cit.* p. 2. — Cf. pour la prise d'Ypres : *Istore et Croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 183-184.

Digitized by Google

290 Qui sur le porte sont estant,
Le souffrirent sans défendre,
Sans de la porte riens désendre.
O malvais sanc, tu as fait là,
Que tout Flandres sentira !
295 Les fremures tout brisièrent
Les Gantoys et le porte uvrièrent ;
Hardiement dedens entrèrent.
Lez nobles gens les encontrèrent,
En le rue se combatirent
300 Cop pour cop. Quant véirent
Chil derière le combatement,
Nullui pour l'autre ne atent.
Cascuns s'en fuist grant et minu.
Or sont devant tantost vaincu :
305 Plus que LX en sont occis
Des nobles, l'autre sont fuis.
Grant avoir chil de Gand gaignièrent
Et pluseur maisons brisièrent
Et brisièrent le prison (1).
310 Déliveranche firent li fellon,
Des malfaiteurs qui furent pris.
De leur gens ont-il commis
A Cassiel, à Mons (2) et ailleur.

---

(1) Cf. Olivier van Dixmude, *op. cit.*. p. 3.
(2) C'est-à-dire à Bergues-Saint-Winnoc, en flamand : *Sint-Winnox-Bergen.*

Digitized by Google

Envois si sont tout li seigneur.
315 Li Gantoys crient pour estre franc.
Tant demeurent as armes blanc,
Que en servitute sont mis
Tout les gens de la pays,
Non du seigneur, mes dez malvais,
320 Que chil de Gand sustiènent mes.
Fol. 3 r° De là à Dickemue (1) alèrent,
Pluseur maisons il gastèrent.
Tout partout s'en vont hors
Les nobles gens et lez seignors (2).
325 Leur biens chil de Gand vont prendre;
Nuls ne les oysoit atendre.
Lez prisons partout brisèrent,
Lez prisoniers déliverèrent.
[D]e chil de Gand voel laisser
Et de Bruges vous compter.
330 Lez gens pour chil de Gand ascoutent
Et li seigneur mout se doubtent.
Li comtes à toute sa famile (3),
S'en ala hors la boine vile.
Briefment après li seigneur

(1) Le vendredi 23 septembre, d'après Olivier van Dixmude, *op. cit.*, p. 3.

(2) Notre auteur désigne ordinairement par ce mot les patriciens des villes, c'est à dire les bourgeois riches, la classe des *poorters* proprement dits, ou des « bonnes gens ».

(3) C'est-à-dire avec ses gens.

Digitized by Google

335 De le ville et de la loy pluseur (1)
Hors la ville tout yssirent.
Le diemenche après revenirent.
Ore avoient l'entente grant
Pour eaulx défendre à chil de Gand.
340 Grandz messages ont envoiet
En l'ost de Gant (2) et mout priet
Que dez guerres voellent cesser,
Quar s'aucuns volsist aler
A le contraire des franchises,
345 Li comtes leur monstroit telez guises
Que plament seroit amendé.
Tost leur ont response donné
Que à Bruges volent venir,
Soit à malgré ou à plaisir :
350 Ancore ont leur gueles fain
Des biens des seigneurs estre plain.
Tantost à Bruges sont d'acort
Pour à le défence leur faire fort
Encontre l'os illeuc de Gand.
355 Mais chil du Franc vienent avant
As armes, fort en partie,
Mes non partout, si com vous die.

---

(1) La loi (*de wet*) signifie le magistrat.

(2) Le 17 septembre 1379, c'est-à-dire le jour même de la prise d'Ypres par les Gantois, les Brugeois leur envoyèrent en effet une députation. Gilliodts Van Severen, *loc. cit.*, p. 372.

Digitized by Google

Le chastelrie, le poissant sanc
De Bruges, furent chil du Franc.
Plainement avoient en somme
360 Plus que chiuncquante mille homme.
De jour en jour, le grant consel
Estoit à Bruges à consel ;
Mais li estat estoit tousdis
De jour en jour de mal em pis.
365 Li comtes à Bruges envoia
Uns capitains qui à nom a
De Brucgdamme sire Symons (1).
Il et uns autres très boins homs,
Jeorge del Oye appiellé
370 Enssamble se sont-il avisé
Pour à plain ost hors aler
Et chil de Gand contrester.
Lez tisserans l'ont escondi,
Et aultres mestiers aussy.
375 Au doyen (2) Jeorges disoit
Que moult en ce se mésusoit
Et comme boins homs point ne féist.
Le mestier ceste parole mesprist.

---

(1) Le compte de Bruges de 1382 mentionne « Mer Symoen van Brugghedamme als maerscalc » (Gilliodts Van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. II, p. 409). Simon de Brugdamme est encore mentionné depuis 1387 comme capitaine comtal dans la même ville (*Ibid.*, t. III, p. 97, 100, 191, 209, 233, 271, 293, 395, 451).

(2) C'est-à-dire au doyen des tisserands.

Digitized by Google

380 Devant le maison de le loy,
Le ont-il wardet, par mon foy,
Li tisserant et le cachierent
De leur espeyes et le occirent.
Devant le prison gisoit mort.
385 Ore crièrent tout d'acort :
« As armes ! » mout sauvagement.
Tantost voit-on adprésent
Tout lez gens arméz venir
Et leur banières tout ouvrir.
390 « Flandre ! » et cryent fort,
Pour estre franc tout d'acort,
Correction en le pays.
Tantost s'en sont-il départis.
[L]i seigneur y furent adont
395 En grant paour, et il s'en vont.
Willames Maes (1) appiellés,
Uns dez milleurs renommés
Illeuc de tout lez tisserans,
Se estoit illeuc apparans.
Fol. 3 v° 400 Le marsdi après s'en fui.
Li princez gist, si com vous di,
A Denremonde, le boin fort (2),

(1) Willem Maes fut bourgmestre de Bruges en 1374-75 et en 1378-79. Voy. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*. t. II, p. 346, 365. Il était effectivement tisserand comme on peut le constater *ibid.*, p.468.

(2) Il y était dès le 19 septembre. Voy. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 373.

Digitized by Google

Et là avoit grant confort
Des boines gens qui pou s'amour
405 Lui furent sievi là entour.
C'est pour nient qu'il ensoignent,
Le commun aultrement besoignent.
Les doyens de tous lez mestiers
Et des bourgoys lez diseniers
410 S'ont enssamble, par désir,
Juré de vivere et de morir.
En Bruges, la velle droit
Saint Michiel (1), ce fait estoit.
[L']endemain (2), chil de Gand
415 Devant le porte sont estant.
Ribaus, kaitis et merdaille
Qui curent devant la bataille
Buchièrent en criant : « Au mains,
« Dous amis, laissiés ens. »
420 Nulle défense ne féirent
Qui à l'agait desure (3) gisirent.
Plus sont que chiunc cent garsons
Devant la porte aiant pingons.
Chil de Bruges mout priassent
425 A chil de Gand qu'il demourassent
A plain host dehors le ville,

(1) Le 28 septembre 1379.
(2) Le 29 septembre 1379.
(3) C'est à dire : sur la porte.

Digitized by Google

Et li capitain à leur famile (1)
Y entrassent : mais vous di,
Tost le ont-il escondi.
430 Deus boines gens de la loy (2),
Tous lez doyens (3) aveuc soy,
Alèrent as capitains de Gand
Pour savoir et empriant
Leur volonté et leur désir.
435 Il respondirent : « Pour venir
« Converser, boire et maignier
« Com leur amis et bien paier. »
Tost leur estoit ce consenti,
Et l'os est entré enssy.
440 Devant le halle sont estant
Ainchois que petit ou grant
De Bruges as armes ala.
Poy de temps passa.
Chil de Bruges n'y sont venu
445 Bien armé grant et minu.
Quant al marchiet vienent avant
Si vuidièrent chil de Gand
Leur droit lieu : à boines chières
Là furent bien .CC. banières
450 Ouvertes, pour voir le vous di. .

(1) Cf. le vers 332.
(2) Cf le vers 335.
(3) Les doyens de métiers.

Digitized by Google

Tantost sont-il départi
Pour illeuc prendre leur séjour ;
Il monstrent l'un l'autre grant amour.
[Q]uant en l'ost chose advint
455 Dont justice faire convint.
Le malfaiteur ammenèrent
Où de gens armé l'environèrent,
Tantost le firent là occir :
En l'atre (1) le firent ensevelir.
460 Li mestier enssamble alèrent
De Gand, de Bruges ; se avisèrent
Sis jours, mais ne say quoy
Qu'il devisèrent, par mon foy.
Mes au darrain ont demandé
465 De Bruges avoir gens armé.
Tantost illeuc le consentèrent.
Chil del Escluse composèrent
Pour la boine ville sauver.
A Johan Hyon volent donner
470 Quatre cent libre de gros
Pour passer le dur propos.
Damme, Dickemue ont donné
Sans moyen sa volonté.
Les aultres villes enssement
475 Donnèrent grant or et argent,

(1) Le cimetière.

Digitized by Google

Et maisons qu'il vollent arser
Laissent lez gens racater.
Art et engien grant enquirent
Comment leur sac bien emplirent.
Fol. 4 r° 480 C'est la franchise qu'il demandent
Parquoy le noble sanc espandent
Les sages et nobles gens encachent
Et aultres sauvages œvres fachent.
[E]n octobre, le quart jour,
485 Avant alèrent, à grand atour.
Deus mille hommes bien armés
Avoient de Bruges bien confortés.
Au Dam et à l'Escluse alèrent,
Pluseur maisons illeuc brisèrent (1),
490 Et brisièrent lez prisons :
As prisonniers donnent pardons ;
Mais en Bruges laissent entier
Prison, maisons, sans brisier.
A Ardemburgh sont-il trait.
495 Adont maistre ne vallet,
Par le seigneur ne loy commis,
N'estoit en toute le pays.
Li comtes lettres envoia
A le ville de Bruges que moult ama

(1) Cf. *Istore et Croniques de Flandres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 184.

Digitized by Google

500 Qu'il leur messages envoiassent
A lui, et qu'il chargassent
L'ost de non plus avant aler,
Ainchois voloit-il parler
As messages et les chargier.
505 Et Bruges devoit envoier
Mille hommes armés en l'ost,
Et tanc du Franc tantost ;
Mais parmi ce estoit laissiet.
Quatre hommes furent envoiet
510 Vers Audenarde pour savoir
Du noble comte son voloir.
Ne say pour quoy que la journée
Vers Denremonde estoit continuée.
Li message sont retourné
515 A Bruges et si ont monstré
As aultres villes celle entrée,
Qui escondirent la journée.
Adont envoièrent tost
Mille hommes armés en l'ost
520 De Bruges, et autant du Franc,
Banières ouvertes, armes blanc,
Et cent hommes à caprons vermel (1).
L'ost retrait par son consel
A Ekelo le biau plain,

---

(1) C'est-à-dire des Brugeois. Les *roode caproenen* jouaient à Bruges le même rôle que les *witte caproenen* à Gand.

Digitized by Google

525 Et la morra leur capitain.
Si bien a fait, ore bien le scet ;
Mais de mon part ne lui say gret.
De là alèrent-il à Gand (1)
De XII mille hommes poissant.
530 [D]e boines gens à leur familes (2)
Garna li comtes ses villes,
Denremonde et Audenarde,
Pour lez fors avoir en garde.
L'ost aloit fort et grant,
535 Le jour saint Donas (3) avant,
Deus grandes lieues jusqu'au castiel
De Gavere que moult est biel,
Et le acquisent ne say comment.
Avant alèrent enssement
540 Et Audenarde ont assis
As tous parts de cuer hardis,
A tentes et à pawelions.
Siept sepmaines (4) li fellons

---

(1) Parmi les sources contemporaines, notre chronique est la seule qui place à Eecloo le lieu de la mort de Hyoens. Froissart, (éd. Kervyn, t. IX, p. 194) le fait mourir à Ardenbourg. Il faut évidemment préférer la version de notre texte : 1° parce que les Gantois avaient déjà passé par Ardenbourg, 2° parce qu'Eecloo était sur leur chemin pour rentrer chez eux. Meyer, *Annales Flandriae*, fol. 171 v°, ferait-il allusion à notre chronique en disant : « Lectica portatus Rodenburgum (Ardenbourg) seu quando variant Ecloniam, ibi moritur »?

(2) Cf. le vers 332.

(3) 14 octobre 1379.

(4) Le siège d'Audenarde dura en effet sept semaines comme on le voit par les *Rekeningen der stad Gent*, t. IV, p. 125.

Digitized by Google

Moult annoys passèrent devant.
545 Assaut firent sur li grant ;
Mais la ville estoit si fort
Que du gaignier n'ont nul confort.
Chil du Franc ne volent donner
Leur gens pour contraire aler
550 A leur droit sire en la guerre.
Bruges envoia sans plus faire
Ou Franc quatre mille hommes
Qui ont esleu et pris lez sommes
Des hommes que voellent avoir,
555 Et l'envoièrent à leur voloir (1)
A Audenarde, pour illeuc
Seoir lez aultres aveuc.
[A] l'Escluse en ce temps
Venirent pluseur extraigne gens :
Fol. 4 v° 560 Et ont bourgoys et aultres occis,
Et sans grief sont-il départis.
Chil de Bruges envoièrent
Cent hommes qui là gisirent,
On disoit pour défendre tel fait.

---

(1) Le 17 octobre les Brugeois envoyèrent en effet, non pas 4000 hommes, comme le dit notre auteur exagérant naïvement les chiffres suivant l'habitude du moyen âge, mais quatre compagnies de sergents « omme die van den Vrien ». Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 375. Mr Gilliodts Van Severen croit que ces hommes étaient destinés à porter secours aux gens du Franc. On voit au contraire qu'ils étaient chargés de les forcer à marcher.

Digitized by Google

565 Ens ou Franc sont-il trait
En cez parties pour assambler
Le Franc illeuc et aler
Comme lez aultres vers Audenarde.
A Ardemburgh gisent en garde
570 Cent hommes de Bruges, commis
Pour garder le boin pourpris (1).
[L]i abbé de Saint-Piere
Et de Saint-Bavon le grant sire
En ce temps vienent en l'ost (2),
575 En requerrant et priant tost
Que chose que as villes faillent,
Que enssi leur seigneur assaillent,
Si leur plaist, à leur honnour,
Volontiers iront au boin seignour,
580 Pour à sa haute majesté
Supplier que sa pité
Sur sa pays vaulsist monstrer.
Chiunc articules vont deviser,
Et leur furent pour ce bailliés,
585 Que chi desoubz seront escrisiés.
Li primiers si fu assises

(1) Le 29 octobre les Brugeois envoyèrent en effet 103 sergents « ute allen neringhen van der stede » tenir garnison à Ardenbourg pendant quarante-quatre jours. Gilliodts Van Severen, *op cit.*, t. II, p. 381.

(2) C'étaient respectivement Baudouin de Grutere, qui fut abbé de Saint-Pierre de Gand de 1375 à 1384, et Jean de Pitthem, abbé de Saint-Bavon dans la même ville de 1352 à 1394.

Digitized by Google

Que li comtes tout lez franchises
Et lez loys avant tenra
Que en le pays jadis trouva,
590 Il vollent qu'il lez tenroit.
Li second point si estoit
Qu'il ferroit faire correction
De toute le injurion
Que en le pays sont acquises
595 A le contraire des franchises.
Au tierch : quant que li commun
Avoit meffait en comun
Sur lez seigneurs, tout de gré,
Seroit plainement pardonné.
600 Au quart : qui se furent trait
Aveuc le seigneur, en son fait,
A leur voisins contraire,
Jamais ne les doit-on crere
Pour estre en loy ou régement.
605 Le quint articule se estent :
Que lez mures et fossés
D'Audenarde large assés
Et Denremonde abateroit
Et nulles aultres ne referroit
610 A le costé devers Gand.
Ore monstrent bien le samblant
De leur entente et volonté
Pour tout avoir le souveraintè

Digitized by Google

De la pays d'ore en avant.
615 [P]ar ceste charge s'en sont alant
Lez prélats au haut homme,
Et lui ont monstré la somme
De leur charge, si com est dit.
Par son consel, sans respit,
620 Li seigneur s'en est avisé,
Et boine response leur a donné.
Les trois articules primier dit
Leur otroia sans respit (1),
Et lez charga, sans retraire,
625 Que journée deuissent faire
Aveuc lez villes sans demeur.
Enssi revienent li seigneur
En l'ost leur charge monstrer ;
Et l'ost avant, sans retarder,
630 Hastieument fist assavoir
As trois villes tout le voir.
Dont lez boines gens s'esjoient
A cui lez guerres moult anoient.
Onques depuis on ne savoit
635 Où ce traitié laissiet estoit.
De consel estoient vuides

(1) On retrouve en effet ces trois points dans la paix conclue un peu plus tard, le 1 décembre 1379. *Rekeningen der stad Gent*, t. IV, p. 441 et suiv.

Digitized by Google

Les villes et dez sages nuides :
Les sages furent ent alés
Vers le comte et ses amés,
Fol. 5 r° 640 Et li boin n'estoient créu
En les villes d'un fiestu.
Li fol et malvais n'ont talent
D'entreprendre sagement.
Enssi fu mis desoubz le piet :
645 Il n'ont cure de tel marchiet.
[C]hil de Gand alèrent hors ;
Jusqu'à Welle (1) sont-il lors.
Chil de Denremonde venoient
Aveuc [*eaus*] bataille avoient.
650 Là demourèrent un fuison
De chil de Gand, ce me dist-on.
Li comtes de Mons (2) de là venoit ;

---

(1) Commune de la Flandre-Orientale, à cinq kilomètres au sud d'Alost. Peut-être ne faut il voir dans ce mot qu'une faute de lecture pour Melle. La *Rymkronijk van Vlaenderen* (*Corpus chron. Flandr*. t. IV, p 857) parle en effet d'un combat qui eut lieu dans cette dernière localité entre les Gantois et les mercenaires allemands du comte tenant garnison à Termonde. Il est toutefois possible qu'il y ait eu deux rencontres, l'une à Welle et l'autre à Melle, si bizarre que cela puisse paraître. D'après la *Rymkronijk* en effet, ce sont les mercenaires allemands qui seraient venus attaquer Melle d'où les Gantois les auraient repoussé. Notre chroniqueur anonyme en revanche. attribue aux Gantois l'initiative de l'expédition vers Welle et nous apprend qu'elle échoua.

(2) Il faut sans doute entendre par ces mots le comte ou un fils du comte de Berg, que les textes français appellent habituellement « comte de Mont » ou « comte des Monts ». La présence d'un mem-

Digitized by Google

Vilains as camps tuoit,
Qui à chil de Gand aidièrent
655 Et à leur poir lez soustenièrent.
Briefment après le Saint-Martin (1),
Chil d'Yppre, à plain caryn,
A plain ost s'en sont alé
A Cassiel et ont arssé
660 Le chastiel qui moult fu haut.
Adont firent grant assaut
Sur les gens dehors as camps.
Qui as vilètes furent demourans,
Bouvons, pourceauls et brebis
665 Mout en ont-il partout pris
Et mis en sel en tonniauls grant.
Enssy furent-il pensant
Pour emplir leur gorges geul.
De là alèrent à Bailleul ;
670 Mais un rewart laissièrent au mont (2).

---

bre de cette famille en Flandre à ce moment s'explique très naturellement. Nous savons en effet par la *Rymkronijk van Vlaenderen* (*loc. cit.*, p. 857) et par la *Chronique de Flandre* en français (Kervyn de Lettenhove, *Istore et Croniques de Flandres*, t. II, p. 185) que Louis de Male avait fait venir d'Allemagne, à prix d'argent, un certain nombre d'auxiliaires. D'après les deux sources, ces « duutsche heeren » tenaient garnison à Termonde, ce qui concorde parfaitement avec notre texte.

(1) C'est-à-dire après le 11 novembre, où se célèbre la fête de St.-Martin.

(2) Au mont de Cassel.

Digitized by Google

Devers Yppre tantost s'en vont.
Cils rewars avoit entour
Vint libre parisis le jour (1).
[E]n ce temps estoit journée
675 A Pond-de-Rone (2), en la contrée
En milieu, pour dire vray,
Entre Audenarde et Tournay,
Entre le noble comte hardis

---

(1) Notre auteur est seul à nous renseigner sur l'expédition des Yprois à Cassel et à Bailleul. Les comptes communaux de la ville d'Ypres corroborent ses renseignements. Ils prouvent que les deux expéditions durent être importantes ainsi qu'on le voit par les extraits suivants, que je dois encore à l'obligeance de Mr Émile De Sagher : « Ygheiven Niclais den Bere, Michiel den Smid, Jacob de Vos ende Bertelmeus Damman in de name van den ghonen die leenden in 't jaer verleiden omme cause van der Bellevaerd, de welke waren bezet op de 2 deniers up elken stoop wijns, de welke ghegeiven waren der ghemerer poort, ende mids deisen zij zijn vul betaeld dien leenden omme cause der Bellevaerd voorseid : 781 lb. 8 s. 11 d. — Item ygheiven den ghonen die leenden in 't jaer verleiden 400 lb. grooten omme cause van der Casselvaerd ende waren bezet up de 2 deniers up elken stoop wijns ende den 4 s. up elke tunne bermards, ghehoogt omme de Casselvaerd voorseid, ende mids deisen zijn vulbetaeld de 400 lb. gr. voorseid : 1344 lb. 9 s. 4 d. » (*Compte en rouleau*, n° 83, du 1 novembre 1380 au 1 avril suivant, sous la rubrique : *Diversce parchelen*). Le registre des sentences de la Vierschare d'Ypres de 1366 à 1380 porte sous la date du 1 février 1380 le texte suivant qui se rapporte probablement, comme le pense Mr De Sagher, à l'expédition de Bailleul : « Zoetin, femme Fransoys Lettinc est jugiet de gésir III jours en prison pour ce qu'elle dist devant l'advoé : « On nous donne un jugement de Bailloel ».

(2) Localité aujourd'hui disparue, sur la Rone, petite rivière qui coule entre Audenarde et Tournai et se jette dans l'Escaut à Avelghem.

Digitized by Google

Et de Flandres son pays.
680 Là fu, vous di sans vergoigne,
Li noblez ducz de Bourgoigne
Pour le pays avanchier ;
Quar il estoient en daignier
Pour vitaille en Audenarde
685 Que tost leur faura en la garde (1).
Tant enssamble illeuc parlèrent
Que lez parties acordèrent,
Et pays consenta li grands sires.
Ore vous diray lez manières :
690 Primierent, que li comtes tenroit
As villes grand et estroit
Toutez leur loys et franchises,
Et en le pays seroit mises
Une inqueste de gens commun
695 Pour correction sur cascun
Faire qui en aucun fait
Contraire dez franchises a fait ;
Qui en après contraire ferroient
En ycelle lez corrigeroient,
700 D'an en an tout de gré.
Et aussy fu pardonné
Que li commun meffait avoit
As seigneurs, comment ce soit.

---

(1) Cf. *Istore et Croniques de Flandre, loc. cit.*, p. 187.

Digitized by Google

Aultres articulez y furent dit,
705 Mes je vous ay le gros escript (1).
Ore ont toute leur désir.
Ancore dont ne se scevent tenir
Enssamble en pays en nulle manière.
Il n'entendent point que leur sire
710 De sa seignourie donné avoit
Plus que par raison ne devoit.
[**A**]dont parti la siége grant
D'Audenarde, en alant
Cascuns devers sa contrée.
715 Enssi laissièrent la mellée.
Li gent furent joly de cuer.
Adont envoia li seigneur
Baillius, sergans, et fist refaire
Ses loys pour droit et raison faire.
Fol 5 v° 720 En sa pays partout lors
Qui aveuc lui furent hors,
Par grant honour venirent ens,
Devant Noël, le joli temps.
Tost après si ont pris
725 Les trois villes et commis

(1) L'auteur résume très exactement les dispositions principales de la paix conclue à Pont-de-Rône et ratifiée le 1 décembre 1379 par Louis de Male. Le texte le plus correct de cette paix est celui qui a été publié par Mr J. Vuylsteke dans les *Rekeningen der stad Gent*, t. IV, p. 441.

Digitized by Google

XXV hommes à leur plaisir (1),
Pour le dicte inqueste tenir.
En celle inqueste furent d'avis
Pour pluseur noblez del pays,
730 Pluseur de le court leur sire,
Et sez officiers, pour voir dire,
Hors le pays tout banniroient
Ou aultrement d'eaulx ferroient
Justice comme malfaiteur;
735 Et qu'il auroient aveuc le seigneur
Le rikece et le régement.
Chil de Gand quident enssement
Leur propos avoir parfait ;
Mais li comtes pour ce fait
740 Leur escondi un conjureur (2).
Enssy perdirent leur propos dur.
En Bruges furent par logn tamps

---

(1) La paix du 1 décembre stipule en effet « dat elx jaers eewelike ghedaen zal ziin eene inqueste bi vive ende twintich personen ». *Rekeningen*, *loc. cit.* p. 444. Cf. d'ailleurs, plus haut, v. 691 et suiv.

(2) Entendez : refusa de leur donner quelqu'un pour les « conjurer », autrement dit pour recevoir leurs serments et leur perpermettre ainsi de prononcer légalement leurs sentences. La paix déjà citée prévoyait ce refus et stipulait que, dans ce cas, les *lois* des trois villes pourraient valablement assermenter les enquêteurs. « Ende waert dat in ons ende onsen bailliu ghebrec ware, dat de wet van den drien steden, elke die zoe ghecoren zal hebben, haren eed staven zal moghen om de inqueste ghehouden te zine ghelijc dat tpoint verclaert ». *Rekeningen*, *ibid.*, p. 444. Il paraît, d'après notre chronique, que les enquêteurs n'usèrent pas de cette permission.

Digitized by Google

Lettres de tous mestiers parlans
Encontre commotions et mellées
745 Du comte et ville confirmées,
Dont lez malvais furent castyés.
Lez lettrez furent adont brisiés (1).
Pieres de Rollers (2) le fist
Qui à le commotion fort se tenist.
750 A Denremonde et Audenarde
Ont chil de Gand brisié la garde (3)
A le costé d'eaulx, et porte et mure.
De le pays tenir n'ont point grant cure.
Briefment après, de piet à piet,
755 Ont leur fortreces redrechiet
En Denremonde et Audenarde,
Et boine et forte novièle garde
Pour eaulx tenir enssement
A leur seigneur com boine gent.

---

(1) Ceci est encore très exact. La lettre à laquelle l'auteur fait allusion est datée du 3 septembre 1361 (Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 117). Une notice insérée à sa suite dans le *Rudenbouc* fol. 49, aux archives de Bruges, nous apprend qu'elle fut déchirée le 14 janvier 1380 « ter veinstre van den gheboden, metten heere ende metter wet. » *Ibid.* p. 120.

(2) Me Pieter Van Roesselaere apparaît comme clerc de l'échevinage de Bruges depuis 1370 (Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II p. 186). En 1378-80 il était pensionnaire de la ville. *Ibid.* p. 365, 387.

(3) En février 1380. Voir à ce propos un acte intéressant dans *Rekeningen der stad Gent*, t. IV, p. 447. — Il résulte de notre texte (v. 754 et suiv.) que fort peu de temps après, les gens d'Audenarde et de Termonde relevèrent leurs murailles.

Digitized by Google

760 [C]hil de Gand, pour dire vray,
Envoièrent à Courtray
Mille hommes qui encachièrent hors
Tout partout, tous lez seignors.
Mout robèrent, aucuns occirent,
765 Du pays point grandment ne tenirent.
Li comtes à toute sa famile (1)
Gist tout coit adont à Lille,
Quar ses gens point ne se obeissièrent.
Lez trois villes envoièrent
770 Leur messages adont à Gand.
Un parlement sont là tenant.
Enssamble sont-il d'acort
En tele manière lez villes fort :
Gand doit mesmes adrechier
775 Sa chastelrie et corrigéer,
Et lez villez que dedens sont,
Que Bruges et Yppre point ne se melront.
Bruges adrechera lez siens
Sans Gand et Yppre par moyens.
780 Yppre fera enssy avant
Sen droit, sans Bruges et Gant.
Et si soit que advenist
Que aucune petite ville se mist
A le souveraine contraire,

(1) Cf. le vers 332.

Digitized by Google

785 Et elle (1) n'estoit en cel afaire
Point fort assés pour le constraindre,
Elle porroit le aide prendere
Des aultres deus villes fort.
Non aultrement sont-il d'acort.
790 Ne se doit nulle ville estendre
Pour la seignorie del aultre prendre.
[E]n Yppre (2) li seigneur alèrent
Enssamble, et se avisèrent
Pour lez horribles tisserans
795 Un poi plus faire obéissans.
Li tisserant tost ce entendent,
Leur aidans avec eaulx prendent,
En un soir lez font armer
Et covertement al marchiet aler;
Fol 6 r° 800 En garde estoient toute le nuit.
Et quant le jour se apparut,
A leur complices sont-il venant
Tout armé devant le Besant (3).

---

(1) Entendez : la ville souveraine.

(2) Le récit de notre chroniqueur correspond très exactement avec celui d'Olivier van Dixmude, *op. cit*, p. 4-5. — Ces événements se passèrent le 9 mai 1380. L'auteur ne suit donc pas ici l'ordre chronologique, puisque la continuation du récit (v. 822 et suiv.) nous reporte au mois de février.

(3) Le Besant était à Ypres le siège des juges pacificateurs ou « paiseurs » (*paisiers*, *paisanters* et par corruption *besanters*) établis par les échevins. (Voy. la keure d'Ypres dans Gheldolf, *Histoire d'Ypres*, p. 429, § 11 et 12). « Il était situé au sud de la grande

Digitized by Google

Quant li seigneur l'entendirent,
805 A leur amis tost venirent
Tout armé aveuc le loy;
Devant le halle se tienent coy.
Vers le maison dez pissons
Commenchent fort par horrions,
810 L'un à l'autre à combatre;
Tués y furent dis et quatre.
Dedens ce vienent à un coron
Del marchiet, gens un fuison
A le aide des tisserants,
815 Sur le loy et sez bien vollans.
Li seigneur reculierent :
Leur poissance enssy perdirent.
Li commun haucha le chief
Et l'a gaigniet sans sen grief.
820 Fort se vont-il commover;
Durement commenchoit aler.
[D]is et huit jour en février,
A Saint-Donas (1) en le monstier,
En le haut chor, en fist se fins
825 De le ville de Bruges uns eschevins,

---

place, presque en face de l'extrémité orientale de la halle aux draps, sur le terrain actuellement occupé par la quatrième maison à l'ouest de la rue des Chiens ». A. Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. I, p. 215.

(1) Il est question ici de la collégiale de Saint-Donas, ou plutôt de Saint-Donatien, dans le « bourg » de Bruges.

Digitized by Google

Jehans li Rouc fut appiellés (1).
Piteusement fu là menés
Des malvais qui le tuèrent.
Les gens es armes tout alèrent,
830 Quar en l'église le fait faisant
As armes crièrent li sanglant.
Lez banières bien dorrées
Furent devant le halle ouverées.
Tost al repois cascuns ala.
835 Si dur illeuc demoura
Que nuls ne oysoit aler
Sur lez ruwes lui monstrer
Qui riche fu ou de boin lignage,
Pour lez malvais mout sauvage.
840 En march, le primier semmedi (2),
Trop dur fu entre eaulx ychi :
As armes trop fort alèrent,
Pluseur de paour tramblèrent.
[L]i escouthète, sans nulle honte,
845 Aporta la banière du comte ;
..... uns eschuiers (3),
Vaillans et de boins désirs

(1) Il doit être question ici de Jan De Rode, membre de l'échevinage établi le 2 février 1380. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 407.

(2) Le 3 mars 1380.

(3) Un grattage a fait disparaître les premiers mots de ce vers qui devaient contenir le nom de l'écuyer.

Digitized by Google

Le loy aporta la banière
De la ville à boine chière.
850 Aucuns mestiers adont quéroient
Que volontiers combateroient,
Mais li seigneur furent pourveu :
Sagement leur fu défendu.
Et onse hommes ont-il bannit
855 Par le cloque et hors dit.
Des malvais qui ce ont fait
Il sont fui sans retrait.
Tel estatut fu fait pas cry
Que lez gens sont départi
860 Hors des armes, en boine amour.
Après, sur le quart jour (1),
Furent bannit pluseur gens
Qui ce mouvèrent en ce temps,
Qui furent le plus principal
865 De avancher cest grant mal.
La chose à Bruges commenchoit
Un poy mieus estre que ne soloit.
De Denremonde vienent avant
Li noble gent jusque Gand.
870 Dedens la porte si venirent,
Deus ou trois illeuc occirent,
Dehors leur aidans tuèrent,

(1) Le 7 mars. Cf. le vers 840.

Digitized by Google

Et sans dampmage s'en alèrent.
Tantost commenchent chil de Gand
875 A commover fort comme devant.
A Denremonde volent aler
Leur aventure esprouver.
A Bruges, à Yppre envoièrent
Que en ce fait leur aidièrent.
Fol. 6 v° 880 Par quoy Bruges et le Franc
Leur envoièrent es armes blanc
Deus mille hommes, si com vous di (1).
Yppre leur envoia aussy
Leur quantité de gens armé.
885 Tost ont-il environné
Denremonde le boin fort.
Illeuc gisent-il d'acort.
Souvent le ville assalirent
Et hardiement sus y combatirent.
890 Pour le pays grandment ne comptent
Ne sur l'amour leur sire ne montent.
[E]n may, vous dirai, ou avant,
Envoièrent chil de Gand
Deus mille hommes bien armés.
895 A Yppre s'en sont tost alés.
Des seigneurs ont-il occis,
De leur biens ont-il pris,

---

(1) Pour le contingent envoyé par Bruges au siège de Termonde, voy. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 390.

Digitized by Google

De leur maisons ont-il brisié (1),
Et deus portes, pour voir vous die.
900 De là à Poperinges alèrent ;
Gens aveuc eauls ammenèrent.
Pluseur maisons partout brisèrent,
Et pluseur lez gens racatèrent
As capitains pour argent.
905 Convoitise est fondement.
Enssy devienent li capitain,
En Gand, tout riche pour certain.
Quant chil de Bruges l'entendirent,
Pluseur malvais tost dirent
910 Que par défaute del inqueste
Justice firent et c'est la reste.
Ne laissièrent point pour l'acort
Des villes ne pour le pays fort ;
Il voellent la main sur tout avoir
915 Chil de Gand, je vous di voir.
Deus mille hommes si ont pris
Chil de Bruges, et commis
Aveuc eaulx des milleurs
De toute le ville, des seigneurs.
920 Au Dam vienent de cuer lie :
Une porte ont là brisie
Et plouseur maisons des seigneurs

(1) Cf. Olivier van Dixmude, *op. cit.*, p. 5.

Digitized by Google

Qui aveuc le comte furent hors.
Avant à l'Escluse alèrent ;
925 Pluseur maisons là arsèrent
Dehors le ville, où soloient
Que marcheandise ens tenoient.
Ce firent lez mestiers par envie.
Pluseur maisons furent brisie
930 Dedens la ville et dehors.
Jehans Walkier capitains fu lors (1).
A Ardemburgh furent une partie
Portes et maisons brisie.
Après vers Audemburgh (2) alèrent ;
935 D'encosté Bruges hors passèrent
Et commandèrent en alans
XLII les plus grantz
Que en Bruges adont estoient,
Liquel tout à caulx venoient.
940 A Dickemue sont venu
En l'ost et moult bien recheu.
Chevalier et noble gent
Venoient à caulx là présent :
De Gistiele sire Roegier (3),

---

(1) Ce personnage est probablement identique à Jean Walkier, *upperhoofman* des archers de Bruges en 1380. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 403.

(2) Oudenburg, à 11 kil. S. d'Ostende.

(3) Roger de Ghistelles était, en 1380, membre du conseil du comte. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 355.

Digitized by Google

945 De le Capelle li noble chevalier (1),
De Huutkerke (2) sire Ghérards,
De le Beerst sire Riquartz (3),
Et pluseur aultre furent présent.
A le ville demourer firent convent.
950 Enssy leur biens défendèrent.
De là à Bruges ens alèrent.
[E]n ce temps li nobles coms
Envoia lettres as nations
Des marcheans que en Bruges sont (4)
955 Que plus illeuc ne se tenront
Sur lui; il ne lez pooit défendre :
Soi gardent de dampmage prendre.
Li marcheant à le loy alèrent
A Bruges, lez lettres monstrèrent :
960 Tantost ont lez marcheans pris Fol. 7 r°

(1) Peut-être « meester Janne heere Van der Capellen », mentionné en 1400. Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, Introduction, p. 392.

(2) Uytkerke, canton de Blankenberghe, à 12 kilomètres N.-O. de Bruges.

(3) Ce personnage fut quelques mois plus tard, pendant le siège de Gand « Ruwaerd van der stede van Brucghe. » Gilliodts Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 399, 404.

(4) Cette lettre, adressée « an alle coplude van wat nacien dat ze sijn, nu wesende ende residencie doende bynnen unsen graeschepe ende lande von Vlandren unde elker nacien sunderlinghen » et datée de Lille, 17 mai 1380, est imprimée dans les *Hanserecesse von 1256-1430*, t. II, p. 232 (Leipzig, 1872). Le comte y reproche aux marchands de continuer à commercer avec ses trois villes malgré leur révolte contre lui. Il leur fait savoir qu'il leur retire sa sauvegarde et il leur commande de quitter le pays.

Digitized by Google

El sauvegarde del pays (1).
L'ost de Bruges adont estoit
A Dickemue gisant tout quoit.
XXV hostages illeuc prinrent :
965 XIII du comun désirent
Et XIII des seigneurs avoir.
Li commun se commenche mouvoir,
Et se complaigne durement
Sur lez seigneurs communément
970 Que lez biens de le ville ychi
Malement ont converti
Et le commun à tort grievé.
De ce oyrent la vérité (2) ;
Mais riens n'y pooit-on trouver.
975 Et tantost, sans demourer,
Chil de Dickemue cryèrent
As armes fort et hukièrent.
Bruges quidièrent abauber (3),
Qui tantost firent sonner
980 Par boin avis leur trompet,
Et commandèrent sans retrait
As armes tout leur amis
A leur costé tout assis;

---

(1) Ceci est parfaitement exact. Cf. une lettre du 31 mai 1380 écrite par les marchands allemands de Bruges à la ville de Thorn. *Hanserecesse etc.*, t. II, p. 233.

(2) C'est-à-dire : ils firent faire une enquête.

(3) Effrayer.

Digitized by Google

Et qui contraire estre voloit
985 Que à l'autre costé iroit.
Et tantost petit et grand
A le costé se sont tenant
A chil de Bruges tout en un.
De Dickemue li commun
990 A chil de Bruges se tenoit,
Quar nul poir contre eaulx n'avoit.
A Bruges lez hostage envoient,
Où leur hostage avant tenoient.
Chiunc capitaines ont-il assis
995 A Dickemue, par leur avis,
Pour la ville gouverner
Et li commun illeuc garder.
[A]dont furent chil de Gand
A Loo (1) en grant convenant,
1000 Et mandèrent pour avoir
Des Dunes, le biele manoir (2),
Le boin abée deus cent livrez
Et LX de gros tost déliveres.
Ce demandèrent li capitains.
1005 Li moines se complaignent à plains
A chil de Bruges, et quant ce disent,
Teles lettres il escrisent

---

(1) Flandre Occidentale, canton de Rousbrugghe-Haringhe, à 11 kil. N. O. de Dixmude.

(2) L'abbaye des Dunes, près de La Panne, dans la Flandre Occidentale, canton de Furnes.

Digitized by Google

Qu'il furent quite dudit propos
Pour LX libres de gros
1010 Qu'il donnèrent en obscur (1).
Le fait commencha estre dur.
Chil de Gand mandèrent tost
Qu'il voellent amener leur ost
En l'ost de Bruges, et pour quoy,
1015 Vous dira-je en boine foy.
Il scevent que Bruges a pris
Aveuc lui lez milleurs du pays;
S'il porroient enssamble venir,
Il lez ferroient tout occir
1020 Parmy l'aide dez tisserantz
Qui en ce leur seroient aidans,
Pour [*eux*] mesmes estre desure.
Mais leur escondirent sans demeure.
Chil de Bruges, à grand confort,
1025 Alèrent à le Noefport (2).
A Furnes chil de Gand vienent;
A deus lieues près ore se tienent.
Ancore leur messages envoient
Qui tant en l'ost de Bruges parloient
1030 Qu'il d'acort sont de traitier.
Aus Dunes, en le biel monstier,
Illeuc vienent chil de Gand,

---

(1) En secret.
(2) Nieuport.

Digitized by Google

Bien chiunc centz ou autant.
Bruges illeuc envoia
1035 XXX hommes et lez charga.
Riens ne pevent acorder.
En l'ost de Bruges, pour parler,
Vienent li capitain de Gand
Au grand consel, en monstrant
1040 Leur charge toute sur le halle, Fol. 7 v°
Que estoit une grande salé :
Assavoir qu'il désirent
Que li ost enssamble venirent.
Sur ce se devoit aviser
1045 Li grand consels, pour donner
Leur response sagement.
Et dedens ce, on entent
Que chil de Gand se retournèrent
Et au commun dehors mandèrent,
1050 Où bien avoient de leur gens
De Gand ou siept ou wit centz,
En boine amour, s'il voloient
Que chil de Gand à eaulx venoient.
Chil de Gand et aussy
1055 Lez tisserantz cryent : « Oy ! »
Pluseur de Bruges se corrouchoient.
Chil de Gand au consel disoient :
« Seigneur, nous avons l'ottroy;
« Nous venrons tost en boine foy. »

Digitized by Google

1060 Enssi prisent la cogniet,
En l'ost de Gand sont chevauchiet.
L'endemain bien mattin,
Chil de Gand, à leur caryn,
Venoient à le Noefport (1).
1065 Hautes paroles disoient fort
Partout, amont et aval.
Le trompet f[é]rirent de son cheval
De Bruges, et lez mout gabèrent :
Léliarts lez appiellèrent,
1070 C'est tant à dire comme Franchois.
Pluseur passèrent moult anoys
De Bruges pour cez mespris.
Se n'euist esté que leur amis
A Denremonde ancore gisirent (2),
1075 Je n'en quide point que tant soufrirent.
Pluseur furent de le partie
Des boines gens en grant envie
Pour cez paroles sur cil de Gand.
L'endemain firent avant
1080 Les amis du comte bannir
Et leur manoirs trestout gastir,
Que dehors lez villes sont estant.
Et après s'en sont alant

---

(1) Nieuport.
(2) Voy. plus haut v. 880.

Digitized by Google

Vers Bruges grand fuison.
1085 Capitain, commun et garson
Robèrent lez gens as camps (1)
D'encoste le chemin demourans.
A Bruges au consel alèrent
Enssamble, et sur ce parlèrent
1090 De boire, de maignier enssement
Dedens Bruges ; samblablement
Qu'un capitain volent avoir (2)
Par tout Flandres, le boin terroir,
A Gand, Bruges et Yppre à plain,
1095 En cascune un capitain,
Jusqu'à tant qu'il plaira
Au comte que illeuc venra ;
Mais chil de Bruges l'escondièrent.
Primièrement, vollent que envoièrent
1100 Les villes pour leur droit seigneur
Prier qu'il viègne sans demeur.
Quant chil de Gand ce entendent,
A chil de Bruges cogniet prendent.
Cascun mestier envoia vin
1105 A chil de Gand en amour fin.

---

(1) Dans le manuscrit ce vers occupe la place du vers 1119. Le copiste a rétabli l'ordre au moyen de lettres de renvoi.

(2) Nous avons ici changé l'ordre des vers, le copiste les ayant intervertis par erreur. Ils se suivent dans le manuscrit de cette manière : 1091, 1090, 1088, 1089, 1092.

Digitized by Google

Enssamble boivent et maingierent,
De nul maltalent ne sentirent.
Tel disent qui bien avoient buit.
Aultrement sera ancore anuit.
1110 [Q]uant il sont trestout hors,
Commenchent à parler lors.
Sanglant sanc! Point ne pensoient
Que leur pain et vin recheu avoient!
« Nous sommes laidement départis.
1115 « Li tisserant sont nostre amis.
« C'est ore tout à gaignier,
« Pour nostre volonté avanchier.
« Alons al marchiet à boin hu :
« Li seigneur seront tout décheu! »
Fol. 8 r° 1120 Enssi retournent mout criant
De Zevencote (1) que est estant
Dehors le ville, pour voir vous di,
Al marchiet de venredi.
Telz crièrent tout à le mort,
1125 Com arragiés current fort.
On disoit que li tisserant
Leur promisent d'estre aidant.
Quant chil de Bruges le perchoivent,

(1) Il n'est probablement pas question ici de la commune de Zevecote qui est située près de Ghistelles, à 24 1/2 kil. S. O. de Bruges, mais plus probablement de Zevekote, dépendance de Jabbeke, à 10 kil. O. de cette ville.

Digitized by Google

Com hardi gens faire doivent,
1130 Le cloque et cloquete sonnèrent (1).
Hastieument se assamblèrent
Sur le marchiet li seigneur
Et leur amis à hardi cuer;
Tantost avant alèrent.
1135 Là, l'ost de Gand trouvèrent
Chil de Bruges, d'une part,
Et chil du Franc, a boin regart,
De l'autre part. Et quant véirent
Que chil de Bruges venirent,
1140 Traient sur eaulx de grant confort;
Et chil de Bruges moult fort
Current sur eauls combatant.
L'estour estoit illeuc grand.
Li Gantoys mout se défendirent,
1145 Mes au darrain le perdirent,
Quar par derière chil du Franc
Leur firent espandre le sanc.
De Gand et d'Yppre desconfort
Demeurent bien CC hommes mort,
1150 Et plus que CCC furen pris.
En le prison y furent mis.

---

(1) L'auteur fait allusion à la *clocke* et à la *scelle* du beffroi que l'on sonnait ensemble pour rassembler l'armée communale. Voir les textes rassemblés par Edw. Gailliard dans Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, Table analytique, p. 49.

Digitized by Google

De Bruges li tisserant
Devers eauls estoient alant
Pour conforter chil de Gand.
1155 Mes aucun d'eauls firent tant
Que si longuement jokièrent,
Que la bataille passer laissièrent,
Et après al marchiet alèrent,
Où lez seigneurs armé trouvèrent.
1160 C'estoit le primier marsdi devant
Le Pentecoste (1) enssiewant,
L'an quatre-vint et trese centz,
Ore entendés à boin sens.
[Q]uant ce advint, ancore gisoit
1165 A Denremonde la siège coit.
En le ville trairent fu,
Que lez maisons grant et minu
Bien la moittié de la ville arsèrent.
Pour ce en le ville tant discordèrent
1170 Si que leur a convenu rendre,

(1) La défaite des Gantois à Bruges eut lieu le 29 mai, c'est-à-dire le troisième mardi après la Pentecôte, comme nous l'apprend une lettre écrite à la ville de Thorn par les marchands allemands de Bruges. *Hanserecesse etc.*, t. II, p. 234. Les termes employés par notre auteur se rapportent bien à cette date, malgré les apparences. Ils veulent dire, conformément à un usage dont les exemples sont fort rares : le premier mardi suivant le premier dimanche *estatis post Pentecostes* (2e dimanche après la Pentecôte), c'est-à dire, en 1380, le 29 mai. Voy. Grotefend, *Zeitrechnung des Deutschen Mittelalters*, t. I, p. 42, au mot : *Dominica estatis*.

Digitized by Google

Salve cors et biens et menbre,
A chil de Gand la ville fort.
Tantost current dedens le fort
Chil de Gand, et tuèrent
1175 Lez boines gens que y trouvèrent.
Leur biens prisent sans aultre loy (1).
O malvais gens, faus de foy,
Que vous ne tenés qu'avés promis !
Tantost quant il ont sentis
1180 La vérité, et entendu
Ce que à Bruges est advenu,
Leur gens enssi pris et mort,
Devers Gand se hastent fort,
A tout l'ost qua là avoient.
1185 Et quant à Gand ens venoient,
De Bruges, d'Yppre furent pris
Tout leur gens; lez riche mis
Ou chastelet à male chière,
Et li autre en le pière (2).
1190 O mal vilain ! Où avés apris
Que vous en prison avez mis
Lez gens qui, en paine dure,

---

(1) Termonde fut pris par les Gantois le 1 juin 1380. Les comptes de la ville confirment dans tous ses détails le récit de notre auteur. Voy. A. De Vlaminck, *Belegeringen der stad Dendermonde onder de regeering van Lodewijk van Male. Annales du Cercle archéologique de Termonde*, t. I, p. 66 et suiv.

(2) C'est-à-dire au château des comtes 's graven steen .

Digitized by Google

Pour vous misent en aventure,
Arme et corps, membre et tout?
1195 En ce avez meffait mo[*u*]t.
[**E**]t quant li nobles comtes entent
De la batailge, et comment
Chil de Gand sont convaincu,
Tost s'en est li sires méu
Fol. 8 v° 1200 A une chevauchie biel,
Devers Bétune et Cassiel ;
Quar chil d'Yppre sur le Lis
Avoient lez pontz tout jus mis.
Volontiers euissent défendu
1205 Que li sires point ne fuist venu.
D'encosté Furnes il venoit.
De Bruges envoié lui estoit
Deus milles hommes en desier,
Pour le comte convoier;
1210 A le Noefport lez trouva.
L'endemain tost se mouva
Envers Bruges à tout l'ost;
A Ghisteles vint-il tost.
En le chastiel le nuit gisoit,
1215 Et l'ost à Audemburch (1) couchoit.
Li capitains chevauchièrent

---

(1) Oudenburg. Voy. p. 44 n. 2.

Digitized by Google

Au comte par nuit ; lui supplièrent
Des gens qui sont demouré
En Bruges, où sont assamblé
1220 Lez petites villes et le Franc,
A leur poissanche es armes blanc,
Et tout atendent pour leur seigneur,
Lui priassent de hum[*b*]le cuer
En que manière que lui plaist
1225 Qu'à sa venue lez trouvast.
Il fu fait selonc son commant;
Envers Bruges s'en sont alant.
L'endemain tempre (1), vienent ens
Li comtes et tous ses gens
1230 A Bruges, sur le marchiet,
Où il trouva tout à piet
Bien XXX$^{m}$ hommes armés;
Partout lez a-il salués.
A l'hostel sont lez gens alés,
1235 Quar pluseur y furent lassés.
Mout y furent joieus de cuer
Pour la venue du noble seigneur.
Demain, bien mattin, si vous di,
Chil du Franc, à grand cri,
1240 En le court armé alèrent
Et au comte demandèrent

(1) De bonne heure.

Digitized by Google

Pour avoir noviele franchise.
Tout consenta à leur guise.
Si noble estoit et si courtois
1245 Com Alexandre li hautz roys (1).
Là uns bastartz soit trespassés
Lez [*biens*] qui lui sont demourés
Doivent avoir li parent
De par le mère. Par son consent
1250 Cascuns seroit, par celle guise,

---

(1) Le 6 Juin 1380, le comte accorda plusieurs privilèges aux gens du Franc et, le 8, aux Brugeois. Mais il fit secrètement protestation devant son conseil qu'il ne les octroyait que « par force et comme contraint ». Sorti de la ville, il réclama les chartes qu'il avait octroyées et les fit canceller incontinent. Voy. Le Glay, *Chronique rimée*, p. 88 et suiv. Les mentions qui figurent au dos de ces deux actes, dont les originaux, scellés du petit sceau du comte, sont conservés aux Archives de l'Etat à Gand (Chartes des comtes de Flandre, nos 1821, 1822) confirment le récit de notre chronique. On lit, en effet, au revers du privilège du Franc : « Certains poins de privilège que, au mois de juing l'an LXXX, ceulx du Franc obtindrent par force durant les comocions en Flandres. Et pour ce que monseigneur de Flandres ottroia comme contraint par l'impression que lui firent très grand multitude de ceulx du terroir du Franc, qui vinrent a grant effroi armez en l'ostel dudit monseigneur de Flandres à Bruges, et que libéralement lesdis poins ne furent pas donnés ne ottroiés, ces lettres ont esté depuis rendues par lesdis du Franc et sont ainsi chancelées comme de nule valeur. » La charte pour Bruges porte de son côté : « Lettres d'aucuns poins de privilèges que, ou mois de juing l'an mil CCC et LXXX, ceulx de Bruges par force obtindrent de monseigneur de Flandres, lesquelles lettres assez tost après furent par aucuns députez de par la ville de Bruges rapportées audit monseigneur de Flandre, et en la présence desdis députez et de plusieurs autres, ainsi chancelées comme de nulle valeur. » Les originaux des deux actes sont en effet, le premier déchiré, le second lacéré à coups de couteau.

Digitized by Google

Franc en se maison com en l'église.
Quiconque sa vie avoit fourfait,
Li comtes ne doit, par ce fait,
A ses biens point mettre main (1).
1255 Il estoit de nature vilain
Qui primiers penssa sans amour
Tele chose acquerre sur sen seignour,
Pour sa seignourie enssi avoir.
En ce temps, vous di pour voir,
1260 Estoit une journée pour faire
Ancore pays de celle guerre (2).
Et chil de Bruges demandèrent
Que chil de Gand déliverèrent
Lez gens qu'à Gand pris estoient,
1265 Et aussi il déliveroient
Lez gens à Bruges enprisonné,
Quar chil du Franc les ont gardé
Nuit et jour à grand poissanche.
Il convenit faire concordanche
1270 Pour leur gens qu'à Gand sont pris ;
Chil de Gand l'ont escondis.

---

(1) On trouve en effet ces concessions, très exactement résumées par notre auteur, dans le privilège accordé au Franc le 6 juin 1380.

(2) Du 8 au 11 juin un « parlement » se tint à Ursel, où les Brugeois discutèrent « jeghen die van Ghent ende van Ypre. » Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, t. II, p. 390.

Digitized by Google

Avant il ont demandé
Que trestout fuist pardonné
Que li communs avoit meffait.
1275 Li comtes, sans plus retrait,
Le consenta déboinairement
Et pardonna si larguement.
Enssi fu pays tout acordée (1)
Et tost furent déliverée
1280 Les prisonniers as deus parties (2)

. . . . . .

. . . . . .

---

(1) Sur cette paix, qui fut proclamée en juin 1380 et dont on ne possède pas le texte, voy. *Istore et Croniques de Flandre*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 169, 236. Elle proclamait l'amnistie, le maintien des franchises et la délivrance des prisonniers. Add. *Chronicon comitum Flandrensium*, *loc. cit.*, p. 237.

(2) Ce vers est inscrit au bas du folio, comme réclame du quaternion perdu qui suivait.

Digitized by Google

# INDEX.

N. B. — Les noms de lieu et les noms de baptême figurant dans cet index ont été ramenés à la forme moderne.


Alexandre le Grand, 1245.
Angleterre, 67. — Les Anglais, 68, 72.
Ardenbourg, 494, 569, 932, 934.
Audenarde, 80, 91, 510, 532, 540, 556, 568, 607, 677, 684, 713, 750, 756
Bailleul, 669.
Berg, le comte de, 652.
Bergues-Saint-Winnoc, 313.
Béthune, 1201.
Bourgogne, le duc de, 86, 681.— La duchesse de, 87.
Bruges, 61, 88, 106, 197, 199, 202, 212, 329, 347, 358, 362, 365, 412, 484, 499, 505, 515, 520, 742, 777, 778, 781, 825 et suiv., 866, 878, 880, 938, 951, 954, 959, 992, 1084, 1088, 1091, 1094, 1180, 1186, 1207, 1212, 1219, 1227, 1230, 1266. — Les Brugeois, 196 et suiv., 460 et suiv., 484 et suiv., 515 et suiv., 551 et suiv., 562 et suiv., 570, 908 et suiv, 916 et suiv., 962 et suiv., 1006 et suiv., 1016 et suiv. — Les tisserands de Bruges, 373 et suiv, 398, 1055, 1115, 1126, 1152.
Cassel, 313 659, 670, 1201.
Courtrai, 259, 268, 761.
Damme, 472, 484, 920.
Dixmude, 321, 472, 940, 963, 976, 989, 995.
Dunes, l'abbaye des, 1001 et suiv., 1031.
Eecloo, 524.
France de Bruges, le (ses habitants), 355 et suiv., 507, 520, 548, 552, 565, 567, 880, 1137, 1146, 1220, 1239 et suiv, 1267.
France, 203. — Le roi de, 69, 107.
Furnes, 1026, 1206.
Gand, 74, 177, 192, 194, 244, 528, 610, 770, 774, 779, 781, 869, 907, 1094, 1183, 1185, 1264, 1270. — Les Gantois, 50 et suiv., 79 et suiv, 92, 178 et suiv., 206 et suiv., 224 et suiv., 281 et suiv., 206 et suiv., 224 et suiv., 281 et suiv., 307 et suiv., 315 et suiv., 330, 339, 341, 347 et suiv., 354, 372, 414 et suiv., 460 et suiv., 646 et suiv., 737, 751 et suiv., 760 et suiv., 874 et suiv., 893 et suiv., 915, 998 et suiv., 1012 et suiv., 1032 et suiv., 1102 et suiv., 1172 et suiv., 1198, 1263, 1271 et suiv.
Gavere, 537.
Georges del Oye, 369, 375 et suiv.
Gérard d'Uytkerke, 946.
Ghistelles, 1213.
Jean Hyons (Hyoens), capitaine de Gand, 262, 469, 525.
Jean li Rouc, échevin de Bruges, 826.
Jean Walkier, capitaine de Bruges, 931.
Le Capelle, le chevalier de, 945.
L'Ecluse, 467, 488, 518, 924.
Lille, 767.
Loo, 999.


Digitized by Google

Louis de Male, 82. 105 et suiv., 191 et suiv , 219, 332. 345, 365, 401, 498, 511, 530, 620 et suiv., 678, 688, 717 et suiv.. 739, 766, 952 et su v., 1196 et suiv., 1275 et suiv.
Louis de Nevers 111, 122.
Lys, la, 199, 212.
Male lez-Bruges, 105.
Marguerite de France, mère de Louis de Male, 107.
Mons, le comte de, voy. Berg.
Nieuport, 1025. 1064, 1210.
Oudenburg, 1215.
Pierre de Rollers, 748.
Pont-de-Rône, 675.
Poperingue. 900.
Richard de le Beerst, 947.
Roger de Gistelles, 944.
Roger d'Outerive, bailli de Gand, 251.
Roosebeke, 70.
Saint-Bavon de Gand, l'abbé de, 573 et suiv., 616 et suiv.
Saint-Donas ou S. Donatien à Bruges, 823.
Saint-Pierre de Gand, l'abbé de, 572 et suiv., 616 et suiv.
Simon de Brugdamme, capitaine de Bruges. 367.
Termonde, 402, 513, 532, 608, 750, 756. 876 886, 1074. 1165 et suiv. — La garnison de, 648, 868.
Tournai, 677.
Welle, 647.
Willem Maes, bourgmestre de Bruges, 396.
Ypres, 76, 88, 271 et suiv., 671, 777, 779, 780, 792 et suiv., 878, 883, 895, 1094. 1148. 1186. — Les Yprois. 657 et suiv., 1202. — Le Besant, 803.
Zevekote, 1121.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00920 5223

Digitized by Google

Digitized by Google